

DOSSIER MINISTERIEL

I Description du ministère des Trans-
ports

II Mise à jour des initiatives envisa-
gées 1976-77/1977-78

Nov'76 Bureau du sous-ministre
des Transports

CANQ
TR
BSM
136

BSM
03

467136

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

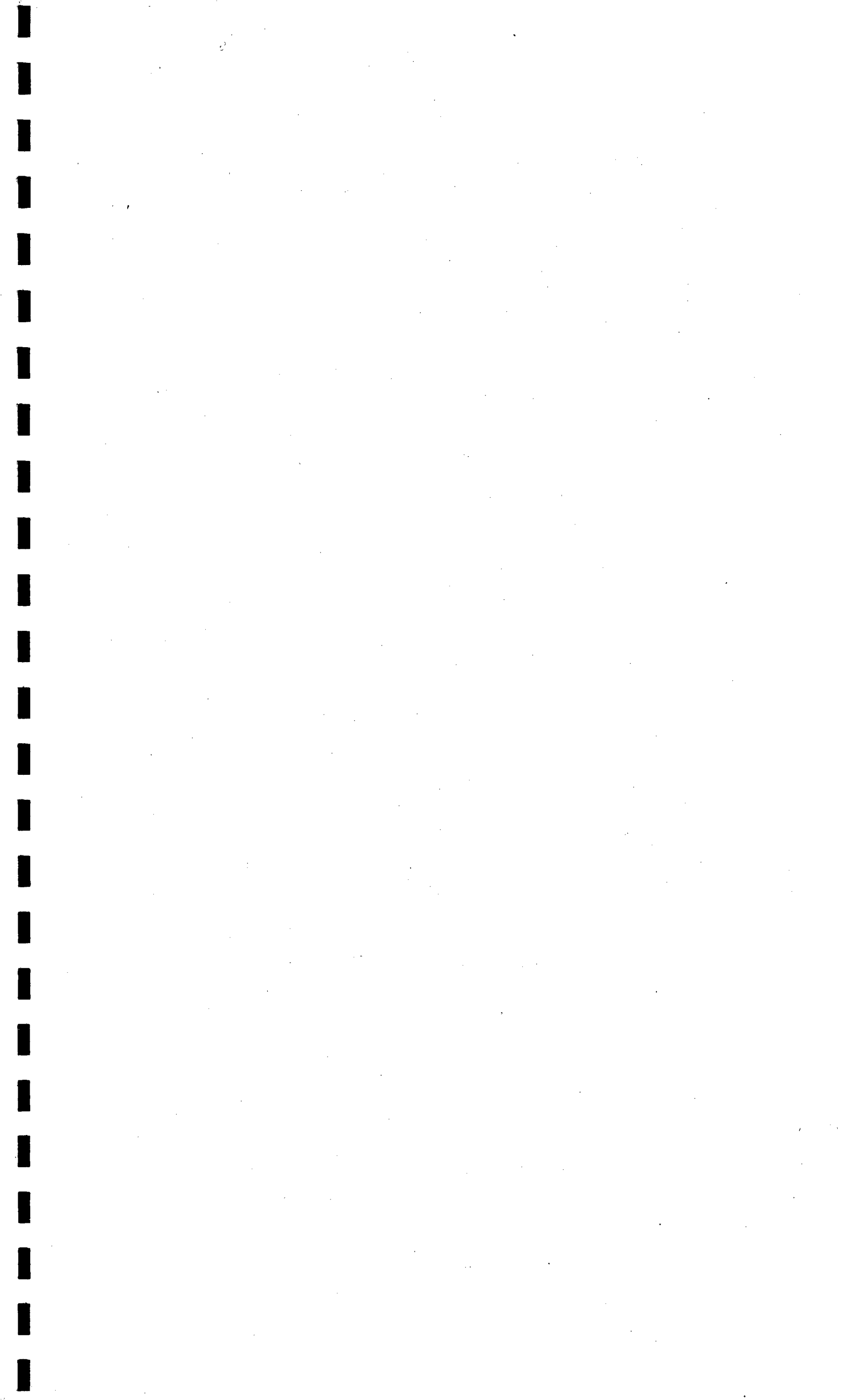
DOSSIER MINISTERIEL

- I- DESCRIPTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- II- MISE A JOUR DES INITIATIVES ENVISAGÉES

Québec, Nov'76.

Bureau du sous-ministre
CR/TPE

CANQ
TR
BSM
136



PARTIE I

DESCRIPTION DU MINISTERE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS700, EST BOUL. ST-CYRILLEPLACE HAUTEVILLE, QUÉBECFONCTIONS

En vertu de la loi du ministère des Transports (Loi 221) entrée en vigueur le 1er avril 1973, le ministre des Transports est chargé de l'application des lois et des règlements relatifs aux transports et à la voirie. Il a pour fonctions d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux transports et à la voirie pour le Québec, de mettre en oeuvre ces politiques, d'en surveiller l'application et d'en coordonner l'exécution.

Il doit particulièrement:

- a) faire l'inventaire des moyens et des systèmes de transports, déterminer leur nature, leur nombre et leur qualité, évaluer leur efficacité en fonction du développement social et économique des diverses régions du Québec;
- b) dans le cadre de la loi, prendre les mesures destinées à améliorer les services de transport;
- c) promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes de sécurité et de prévention des accidents;
- d) établir et maintenir des services de transport pour l'ensemble des ministères du gouvernement et pour toutes fins gouvernementales, en coordonner le fonctionnement avec celui des services de transport de tout organisme public ou privé;
- e) exercer une surveillance sur la propriété de tout chemin de fer construit ou subventionné par le gouvernement et sur les travaux qui s'y rattachent ou en dépendent;
- f) veiller à l'application de la loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile (Statuts refondus, 1964, chap. 232) et, à l'exception de la surveillance de la circulation et de la poursuite des infractions, veiller à l'application du Code de la route (Statuts refondus, 1964, chap. 231);
- g) promouvoir la participation des citoyens, des groupes et des organismes à la détermination des moyens de satisfaire leurs besoins dans le domaine des transports;
- h) effectuer ou faire effectuer les travaux de voirie qui, en vertu de la loi, incombent au gouvernement du Québec et notamment l'aménagement, les améliorations, l'entretien et la réparation de routes publiques ainsi que la construction, l'entretien et la réparation des ponts;
- i) veiller à l'application de la loi de la voirie (Statuts refondus, 1964, chap. 133);
- j) favoriser l'étude et les recherches scientifiques dans le domaine des transports et de la voirie;
- k) obtenir des ministères du gouvernement et des organismes publics les renseignements disponibles concernant leurs programmes, leurs projets et leurs besoins, en matière de transports et de voirie;

La loi 221 consacre en fait la fusion de l'ancien ministère de la Voirie et de l'ancien ministère des Transports. Associée à la loi 23 (loi des Transports) et aux autres lois et règlements qui l'accompagnent, elle confie donc au nouveau ministère des Transports des juridictions plus étendues que n'en détenait l'ancien.

C'est pour refléter cette réalité que le ministère des transports a été structuré en six directions générales, chacune confiée à la responsabilité d'un directeur général: la Direction générale des systèmes de transport, la Direction générale du génie, la direction générale des routes, la Direction générale des véhicules automobiles, la Direction générale de l'administration et la Direction générale du personnel et des communications.

LOIS ADMINISTREES PAR LE MINISTERE

Loi du ministère des Transports (P.L. 221, 1972)
 Loi des transport (P.L. 23, 1972)
 Code de la route (S.R.Q. 1964, chap. 231)
 Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile (S.R.Q. 1964, chap. 232)
 Loi des chemins de fer (S.R.Q. 1964, chap. 290)
 Loi de la vente des billets de chemin de fer (S.R.Q. 1964, chap. 291)
 Loi de la voirie (S.R.Q. 1964, chap. 133)
 Loi concernant les circonvolutions d'automobiles et les dépotoirs le longs des routes (S.R.Q. 1965, chap. 48)
 Loi des panneaux-réclames et affiches (S.R.Q. 1964, chap. 135)
 Loi prohibant certaines affiches (S.R.Q. 1964, chap. 136)
 Loi des rues publiques (S.R.Q. 1964, chap. 179)
 Loi concernant le boulevard Métropolitain (9-10 Eliz. II, chap. 61)
 Loi de la publicité le long des routes (13-14 Eliz. II, chap. 49)
 Loi de l'expropriation (P.L. 88, 1973) (titres II et III).
 Loi concernant la société du Port ferroviaire Baie Comeau / Haute-Rive. 1975

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE

1. Commission des transports
2. Conseil consultatif des transports
3. Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles
4. Office des autoroutes du Québec
5. Société des traversiers du Québec
6. Société du Port ferroviaire Baie Comeau / Haute-Rive.

1- COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

Les rôles et les pouvoirs de la commission sont les suivants:

- délivrer des permis;
- fixer les taux et les tarifs de transport, y compris le transport d'écoliers;
- exercer une surveillance sur la qualité des services fournis par les détenteurs de permis;
- reconnaître les organismes représentatifs des transporteurs, des commissions scolaires, etc.;
- réviser, en appel, certaines décisions de la Commission des transports d'une communauté urbaine ou régionale, ou d'une corporation publique constituée autrement qu'en vertu de la loi des compagnies.

2- CONSEIL CONSULTATIF DES TRANSPORTS

Le Conseil consultatif des transports est un organisme créé en avril 1974 dans le cadre de la loi des transports pour aviser le ministre des Transports.

Il est composé de vingt membres qui sont des spécialistes des services de l'administration publique ou des personnes possédant une compétence spéciale dans le domaine des transports.

Le conseil donne son avis et fait des suggestions au ministre sur toute question qui celui-ci soumet, et étudie à sa demande tout problème soulevé par la mise en application de la loi des transports.

3- FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

Aux termes de l'article 46 (S.R.Q. 1964, chap. 232), un organisme appelé Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles est constitué par la loi, qui accorde certains pouvoirs; entre autres, elle permet au fonds d'acquitter, dans la mesure prévue, les condamnations en dommages découlant d'accidents d'automobiles auxquelles il n'a pas été satisfait ou les réclamations susceptibles de donner lieu à de telles condamnations et d'indemniser les victimes d'accidents d'automobiles lorsque l'auteur en est inconnu. Ces pouvoirs sont cependant sujets aux restrictions prévues par la loi.

Lorsqu'une victime innocente désire réclamer une indemnisation pour dommages causés par une personne connue, elle doit obtenir jugement. Si les dommages ont été causés par une personne dont l'identité est inconnue, la victime peut s'adresser directement au fonds.

La limite de l'indemnité payable par le fonds pour tous dommages découlant d'un même accident s'élève, outre les intérêts et les frais, à \$35 000, sauf à déduire des dommages aux biens d'autui \$200. Un minimum de \$100 s'applique lorsqu'il s'agit de dommages résultant de blessures ou décès.

Le créancier fait sa demande au fonds par une déclaration sous serment:

— attestant qu'il n'a été aucunement satisfait au jugement ou indiquant, le cas échéant, la somme payée, la valeur de la dation en paiement effectuée ou de services rendus en compensation partielle;

— démontrant qu'aucun assureur ne bénéficiera du montant réclamé;

— révélant toute autre réclamation possible découlant du même accident.

Le Fonds d'indemnisation relève de l'autorité du ministre des Transports.

4- OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

Aux termes de la loi de création (S.R. 1964, chap. 134), l'Office des autoroutes du Québec a pour objet:

— l'étude de tout projet d'autoroutes et de travaux connexes que peut lui confier en tout temps le Conseil des ministres;

— la préparation des plans et devis de tout projet d'autoroutes, voies de raccordement, améliorations et tous travaux connexes, sur l'ordre du Conseil des ministres;

— la construction d'autoroutes, voies de raccordement, améliorations et tous travaux connexes, sur l'ordre du Conseil des ministres;

— l'administration des autoroutes;

— l'exécution des travaux d'entretien et de réparations nécessaires au bon état des autoroutes;

— l'établissement de règlements concernant ces voies de communication;

— l'emploi d'agents pour assurer l'observance de la loi et des règlements concernant ces voies de communication.

L'Office des autoroutes du Québec relève du ministre des Transports.

(1) Autoroute désigne une voie de circulation rapide à accès limité et à péage (S.R. 1964, chap. 134).

5- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Une compagnie à fonds social, ci-après appelée la société, est constituée sous les noms de Société des traversiers du Québec et de Québec Ferry Company, en anglais.

La société a son siège dans la communauté urbaine de Québec ou dans les environs immédiats et elle relève du ministre des Transports.

La société a pour objet:

— de fournir des services de transport par traversier entre les rives des fleuves, rivières et lacs qui sont situés dans le Québec et des services d'excursion sur ces fleuves, rivières et lacs, ainsi que des services connexes.

BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Secrétariat

Il fournit au sous-ministre et aux sous-ministres adjoints les services administratifs indispensables à la bonne marche de leurs bureaux et aux travaux du Conseil de direction. Il effectue les démarches, recherches et consultations permettant de rédiger la correspondance officielle du sous-ministre et de ses adjoints.

Service des relations extra-ministérielles

Il assure la coordination et l'unité de pensée et d'action dans les rapports que le ministère ou ses agents doivent entretenir avec d'autres organismes. Il représente au besoin le sous-ministre dans ses démarches officielles. Il rend compte au sous-ministre des engagements pris au nom du ministère par ses représentants au sein de divers comités.

Service de la gestion financière

Il coordonne pour l'ensemble du ministère, l'affectation des ressources financières ainsi que la confection du budget annuel. Il assure les contrôles budgétaires nécessaires aux engagements et aux déboursements. Il effectue les ajustements nécessaires en cours d'exercice.

Service aérien

Il exploite et maintient en service une flotte d'aéronef destinée à répondre aux besoins en transport aérien des divers ministères et organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux. Il assume la gestion des installations aéroportuaires appartenant au gouvernement du Québec.

DIRECTIONS GÉNÉRALES

1- Direction générale des systèmes de transport

Elle a comme objectif fondamental l'élaboration d'une politique globale et d'un plan de transport terrestre, maritime, aérien dans le cadre de la compétence du Québec. Son action est donc orientée vers la planification et l'intégration de tous les systèmes de transportation et elle est principalement caractérisée par la confection de politiques, lois, réglementation et normes devant régir les services, les modes et les clientèles. Elle regroupe la Direction des politiques et du développement des transports, la Direction du transport maritime et aérien, la Direction du transport des personnes, la Direction du transport des marchandises et la Direction de l'inspection.

Direction des politiques et du développement des transports

Elle a pour mandat d'effectuer les études socio-économiques, économétriques et financières ainsi que celles qui sont reliées à l'aménagement du territoire. Elle coordonne, au sein du ministère, tout le travail de recherche et d'analyse portant sur les problèmes de transport. Elle se charge des études nécessaires à la définition des politiques, des stratégies et des programmes du ministère. Elle a également la responsabilité des études touchant le développement technologique des systèmes, des modes et des moyens de transport.

Direction du transport maritime et aérien

Elle dresse le plan des systèmes de transport aérien et maritime, prend les mesures destinées à les améliorer et à les coordonner avec d'autres systèmes de transport. Elle administre par ailleurs un programme de subvention aux services de transport maritime, conseille le ministre sur la gestion des entreprises publiques de transport maritime relevant de sa juridiction ainsi que sur tout sujet relatif au transport ferroviaire.

Direction du transport des personnes

Elle analyse et prévoit les besoins en matière de transport en commun et de transport scolaire. Elle doit également prendre les mesures destinées à améliorer les systèmes de transports dans ces domaines en établissant des règlements et des normes ainsi que des échelles de tarification. Elle administre enfin un programme de subventions au transport scolaire d'après les normes établies.

Direction du transport routier des marchandises

À la fois pour le secteur du transport des matériaux en vrac et pour celui du transport général des marchandises, elle effectue des inventaires, des analyses et des projections de besoins. Elle analyse les coûts et établit des normes, des règlements et des échelles de tarification en vue d'améliorer les services aux diverses clientèles. Elle participe activement à la préparation des ententes de réciprocité avec les autres États. Elle s'appuie en particulier sur un service de recherches qui enquête sur le nombre de permis à émettre ainsi que sur les opérations générales des transporteurs de marchandises.

Direction de l'inspection

Elle s'assure que les dispositions de la loi des transports, les ordonnances de la Commission des transports et les règlements du Code des transports sont observés par les transporteurs de personnes et de marchandises. Ses inspecteurs et ses patrouilles voient à l'application du Code de la route, des ententes de réciprocité, des arrêtés ministériels et des règlements qui régissent les conditions d'utilisation des divers moyens de transport.

2- Direction générale du génie

Elle regroupe les unités administratives spécialisées qui ont pour mandat de fournir aux autres secteurs du ministère toute l'assistance technique dans l'élaboration des programmes de construction, dans la confection des plans et devis, dans le contrôle qualitatif de la construction et de l'entretien ainsi que dans les activités et démarches préalables à la phase expropriation. Elle regroupe quatre directions.

Direction de la circulation

Elle coordonne les activités qui permettent l'inventaire des caractéristiques du réseau, l'évaluation et la définition des besoins en aménagements nouveaux ou en améliorations. Elle effectue l'ensemble des études qui conduisent à la détermination des tracés, et à la localisation des axes routiers. Elle établit les avant-projets et définit la nature et la qualité des aménagements géométriques reliés à la route comme, par exemple, les carrefours.

Direction des chaussées

Elle a pour rôle de diriger la confection des plans et devis de chaussées, incluant les aménagements géométriques, l'éclairage et les haltes routières. Elle définit également, pour l'ensemble du ministère, les normes relatives au design et à la présentation des plans et devis de chaussées. Elle charge un service à Québec pour la région est et un service à Montréal pour la région ouest.

Direction des ponts

Elle a pour mandat de diriger la confection des plans et devis de ponts et autres ouvrages d'art. Elle contrôle la qualité de ces plans et devis lorsqu'ils sont réalisés par des firmes privées. Elle fournit l'assistance technique dans le domaine de l'hydraulique ainsi que dans le domaine de l'entretien des ouvrages d'art. Elle assiste au besoin les préposés à la surveillance des travaux de construction ou d'entretien des ponts et autres ouvrages d'art.

Sols et matériaux

Ce service fournit aux autres unités administratives les expertises techniques reliées à l'étude des sols, aux sondages, aux essais sur les matériaux, au contrôle qualitatif de la construction et aux divers inventaires sur la nature des chaussées et sur les sources de matériaux.

Arpentage légal

Il prépare les plans parcellaires et les plans généraux d'expropriation en vue de l'acquisition des droits nécessaires pour la construction des routes et des ponts.

Utilités publiques

Il a la responsabilité d'entreprendre, avec tous les organismes intéressés, les négociations en vue de l'aménagement ou du réaménagement des installations de services publics affectés par les travaux routiers, comme par exemple les passages à niveau.

3- Direction générale des routes

Elle est chargée de tous les programmes reliés à la construction et à l'entretien du réseau routier. Elle s'appuie à cette fin sur 12 divisions territoriales, appelées directions régionales et sur trois directions centrales: la Direction de l'entretien, la Direction de la construction et la Direction des réclamations.

Directions régionales

Chacune des 12 directions régionales est responsable de l'exécution des programmes de construction et d'entretien du réseau routier. Elle est sous l'autorité d'un directeur régional qui, en plus de réaliser les programmes, doit, en consultation avec les services spécialisés de son propre ministère, avec les représentants d'autres ministères, avec les municipalités, les corps intermédiaires et autres instances locales, identifier les besoins de la région en matière d'équipement routier et d'entretien du réseau en place. La région administrative est subdivisée, à son tour, en un certain nombre de districts dont les responsables (chefs de districts) participent

l'activement à l'identification des priorités, à la préparation et à la gestion des budgets de construction et d'entretien.

Direction de l'entretien

Elle établit les normes techniques de l'entretien des routes et de la gestion des matériels et elle contrôle l'application de ces normes. Elle conçoit, développe et implante de nouvelles techniques d'entretien. Elle coordonne la préparation et l'exécution des programmes d'entretien. Elle fournit aux régions administratives le matériel et l'assistance technique nécessaires en matière de signalisation routière.

Direction de la construction

Elle établit les normes techniques de construction, assure la gestion du cahier des charges et contrôle son application. Elle coordonne l'élaboration des programmes de construction et conseille les gestionnaires dans l'affectation de leurs ressources.

Direction des réclamations

Elle élabore les critères d'évaluation et les modalités de règlement pour les réclamations présentées par les entrepreneurs. Elle analyse ces réclamations et propose les règlements qu'elle juge appropriés.

4- Direction générale du Bureau des véhicules automobiles

Elle regroupe les services chargés d'assurer l'application des codes, lois et règlements qui régissent l'utilisation du réseau routier par les véhicules et la conduite automobile.

Service d'études et de recherches

Il a pour fonction d'effectuer toutes les études nécessaires à la structuration des programmes d'émission des permis et plaques selon, entre autres choses, les réactions de la clientèle du Bureau des véhicules automobiles. Il définit en outre les divers mécanismes à mettre en place pour appliquer les règlements compte tenu de leur interrelation.

Direction du contrôle des émissions

Elle effectue l'émission des permis et des plaques selon les normes et procédures établies et fait la perception des droits exigibles.

Direction de la responsabilité

Elle a pour fonctions:

1. de contrôler les rapports d'infractions et de jugement provenant des cours municipales et des palais de Justice;
2. d'appliquer les dispositions de la loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles;
3. d'évaluer les modes de règlement de causes d'accidents avec le Fonds d'indemnisation et avec les victimes;
4. d'analyser les avis d'infraction, les rapports d'accidents et les avis de jugement en vue de l'application du règlement n° 5 sur les points de démerite.

Direction des opérations régionales

Elle contrôle l'administration des bureaux régionaux du B.V.A. ainsi que les bureaux à commission et les bureaux non rémunérés qui émettent des permis. Elle voit aussi à l'application uniforme des normes et procédures d'émission de permis de conduire et d'immatriculation.

Direction de la sécurité routière

Elle élabore et diffuse des programmes d'éducation et d'information en matière de sécurité routière. Elle contrôle la conformité mécanique des véhicules aux normes de sécurité. Elle inventorie et analyse les causes d'accidents de la route et suscite la mise en place des correctifs nécessaires. Elle effectue diverses autres études et recherches en matière de sécurité routière.

5- Direction générale de l'administration

Elle a pour objectif de garantir aux gestionnaires du ministère tous les services nécessaires en matière de systèmes de gestion, de ressources matérielles et en matière d'acquisition de droits de propriété. Elle regroupe quatre directions: Administration centrale, Systèmes de gestion, Expropriation et approvisionnement et Contrats.

Direction de l'administration centrale

Elle assure l'application uniforme et générale des pratiques, procédures et consignes administratives. Elle effectue les recherches relatives à tout acte suspect posé par des fonctionnaires ou à tout acte ou accident mettant en cause la propriété du ministère. Elle assure aux autres services les espaces, équipements de bureau et moyens de communication qui leur sont nécessaires. Elle pourvoit à l'analyse et au règlement des cas de réclamation pour dommages présentés par ou contre le ministère.

Direction des systèmes de gestion

Elle a pour objectif de favoriser la gestion méthodique et harmonieuse des ressources et des programmes. Elle assure également le stockage ordonné de l'information de gestion et en garantit la diffusion pertinente aux différents paliers de décision. Elle regroupe trois services: Systèmes et méthodes, Informatique et Gestion des documents.

Direction de l'expropriation

Elle effectue les travaux et démarches qui assurent le ministère de disposer en temps opportun des droits et propriétés nécessaires à l'aménagement des équipements routiers. Elle fournit des services de même nature à d'autres organismes gouvernementaux. Son Service de la production coordonne les différentes étapes des opérations centralisées. Son Service technique dirige les bureaux régionaux d'expropriation, normalise les procédures et les méthodes d'évaluation, contrôle la formation des évaluateurs et vérifie leur travail.

Direction de l'approvisionnement et des contrats

Elle procure aux unités administratives du ministère des services normalisés et conformes aux lois et règlements, dans leur approvisionnement en matériaux, matériels et autres fournitures. Elle garantit la conservation ordonnée et la circulation diligente et contrôlée de tous les dossiers et documents officiels du ministère. Elle fournit tous les services nécessaires en matière d'offres et d'adjudication de contrats.

6- Direction générale du personnel et des communications

Elle regroupe trois directions.

Direction du personnel

Elle assure la disponibilité du personnel nécessaire en nombre et en qualité pour réaliser les programmes du ministère. Elle assure la qualité et l'harmonie des relations entre employeur et employés dans le cadre des conventions collectives, des lois et des règlements en vigueur. Elle exécute les programmes gouvernementaux en matière de gestion du personnel.

Direction des conseillers en gestion

Elle effectue les études, démarches et consultations nécessaires à l'identification des objectifs et des politiques administratives du ministère. Elle définit les missions des diverses unités administratives. Elle effectue les analyses et démarches nécessaires à la confection des plans d'organisation et des plans d'effectifs. Elle assiste les gestionnaires dans la mise en place des structures administratives.

La direction des communications

Cette direction est chargée de faire connaître les politiques du ministère à la population. Elle s'occupe également de faire la publicité autour des services mis à la disposition des gens. Enfin, la Direction des communications informe les autorités du ministère de l'accueil fait par la population aux politiques des divers organismes du ministère.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

LISTE DES MEMBRES

Président:

Adolphe Prévost, j.c.p.

Vice Présidents:

Louis-Philippe Bouchard, j.c.p.

Samuel R. Altrows, j.c.p.

Roland Bourret, j.c.p.

Pierre Choquette, j.c.p.

Maurice Bériault, j.c.p.

Commissaires:

Paul E. Dumas,

Médéric Gervais,

Jacques M. Sauvé,

Jean-Guy Alain,

Normand Laferrière,

Germain J. Beaudry,

Jean-Claude Vézeau,

Louis Gravel,

Luc Vallée,

Luc Laliberté,

Pierre M. Paquette,

Jacques Roy,

Administrateur:

Maurice Ferland,

Administrateur adjoint:

Roland Leblanc,

Secrétaire:

Pierre Simard,

Directeur des greffes:

Raymond Proulx,

Maître des rôles:

Jean Deschènes,

Chef de l'information:

René Lavoie,

Québec, Avril 1976.

CONSEIL CONSULTATIF DES TRANSPORTS

LISTE DES MEMBRES

Président : Jean-Pierre Hogue,
Vice-président :
Secrétaire : Pierre-E. Tremblay,
Membres : Godard Roland,
Hanigan Lawrence,
Hébert Jean-Claude,
Hogue J.P.,
Masson Claude,
Myre Paul E.,
Tremblay Alain,
Tremblay Roland,
Walters Hubert,

Nov '76

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES
D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

LISTE DES MEMBRES

Président: Jean Prosper Gautier,

Vice-Président : Roger Brisson,

Trésorier: Robert Parkin,

Directeur Général: P. J. Gauthier,

Administrateurs: Camille Lang,
François Adam,
Conrad Leblanc,
J. Arthur Madill,
P.C. Poirier,
Guy St-Germain,

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUEBEC

LISTE DES MEMBRES

<u>Président:</u>	Georges E. Tremblay,
<u>Vice-Président:</u>	Paul E. Prévost,
<u>Membres:</u>	Claude Rouleau, Roger T. Trudeau, Philippe Farmer,
<u>Secrétariat:</u>	Jacques Taschereau,
<u>Administration et personnel:</u>	Claude Marcotte,
<u>Finances:</u>	Philippe Farmer,
<u>Génie:</u>	François Bérard,
<u>Conseiller juridi- que:</u>	Bertrand Lacombe,
<u>Achats:</u>	Jacques Laporte,
<u>Péage:</u>	Pierre A. Jourdain,
<u>Surveillance Rou- tière:</u>	Jean Ste-Marie,
<u>Relations publiques:</u>	Richard Normand,

SOCIETE DES TRAVERSTERS DU QUEBEC

LISTE DES MEMBRES

Président Directeur Général: Marcel Latouche,
Vice-Président et Secrétaire: Cyrille Jutras,
Membres: Jacques Charland, s.m.a.
Roger Létourneau,
Wilfrid Martel,

SOCIETE DU PORT FERROVIAIRE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

LISTE DES MEMBRES

Président: Henri Léonard,
Maire de
Baie-Comeau

Vice-président: M. Boutin,
Maire de
Hauterive

Secrétaire
trésorier: Dog Ouellet,
Echevin de
Baie-Comeau

Administrateurs: Jacques Girard,
André J. Legault,

Mai 1976

TRAVERSE MATANE GODBOUT LIMITEE

LISTE DES MEMBRES

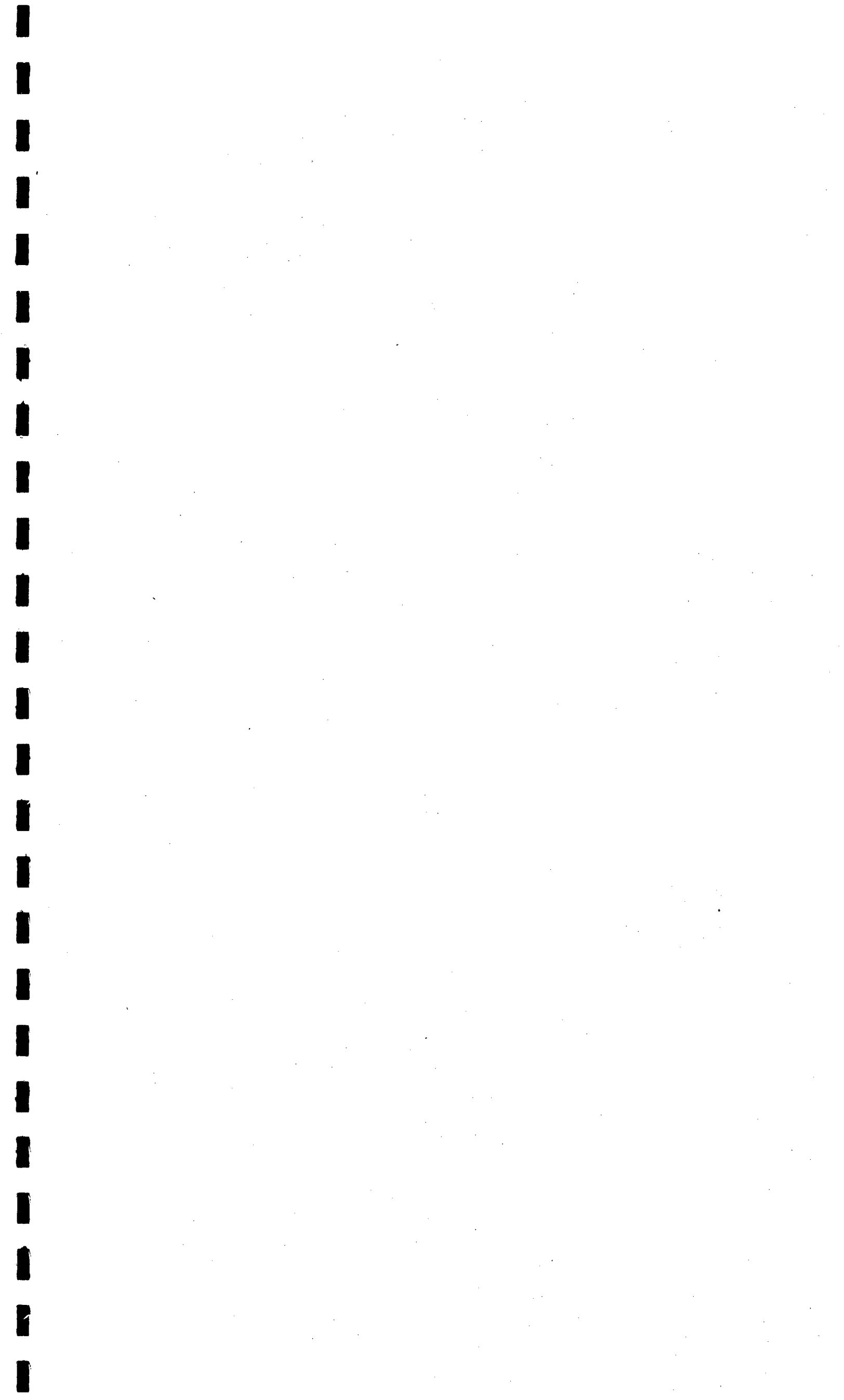
Président: Marcel Latouche,
Directeur
général,

Vice-président: Wilfrid Martel,

Secrétaire-
trésorier: Cyril Jutras,

Administrateurs: Jacques Charland,
Roger Létourneau,

Mai 1976



PARTIE II

MISE A JOUR DES INITIATIVES ENVISAGEES
AU COURS DE L'ANNEE 1976-77 ET 1977-78

MINISTERE DES TRANSPORTS

MISE A JOUR DES INITIATIVES ENVISAGEES

AU COURS DE L'ANNEE 1976-77/1977-78

25 novembre 1976

Bureau du sous-ministre
CR/TPE

CONTENU

	<u>PAGE</u>
1.0 PROJETS RELATIFS A LA LEGISLATION ET A LA REGLEMENTATION DANS LES TRANSPORTS.....	1
1.1 Législation.....	1
1.2 Réglementation.....	3
2.0 PROJETS RELATIFS A LA POLITIQUE DES TRANS- PORTS.....	8
3.0 PROJETS A CARACTERE FEDERAL-PROVINCIAL...	13
4.0 EVALUATION DES PROGRAMMES DE TRANSPORTS..	22
4.1 Ééchancier des projets de 1976-77.....	22
4.2 Programmation 1977-78.....	22
5.0 DOSSIERS NECESSITANT DES LIGNES DIRECTRI- CES ET DES DECISIONS.....	23
5.1 En relation avec les organismes relevant du Ministre des Transports.....	23
5.2 En relation avec des dossiers spécifi- ques.....	25

ANNEXES

- # I Rapport du service aérien gouvernemental
- # II Rapport de la direction générale de l'ad-
ministration centrale.....
- # III Rapport de la direction générale du per-
sonnel et des communications.....
- # IV Rapport de la direction générale du bu-
reau des véhicules-automobiles.....
- # V Rapport de la direction générale des
systèmes de transports.....

1.0 PROJETS RELATIFS A LA LEGISLATION ET A LA REGLE-
MENTATION DANS LES TRANSPORTS (24 projets)

1.1 LEGISLATION (7 projets)

1.1.1 Projet de loi concernant les corporations
municipales et intermunicipales de trans-
port

- Projet déjà soumis au Conseil exécutif et à adopter au cours de décembre 1976 ou de l'hiver 1976-77.
- Ce projet de loi est urgent. Les agglomérations de Chicoutimi, Lévis et Trois-Rivières sont prêtes à effectuer la municipalisation des transports.
- Projet découlant de la politique d'aide au transport urbain.

1.1.2 Amendements à la Loi d'indemnisation des vic-
times d'accidents de véhicules automobiles

- Projet déjà soumis au Conseil exécutif pour adoption en décembre 1976 ou à l'hiver 1976-77.
- Projet visant au changement de responsable/Du ministre des transports au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières.

1.1.3 Amendements à la Loi des Transports

- Demande déjà soumise au Conseil exécutif.
- Projet à adopter - Printemps 1977.

- Amendement de l'article 5 aux fins de zonage des territoires aux environs des aéroports au Québec.

1.1.4 Refonte du Code de la route

- Travail de rédaction en cours au niveau d'un comité interministériel depuis novembre 1975.
- Remise du projet final: février 1977.
- Projet de loi à prévoir: printemps 1977.

1.1.5 Révision de la loi des chemins de fer(ch. 290-S.R. 1964)

- Loi désuète et difficile d'application.
- Révision en cours.
- Projet éventuel de loi: automne 1977.
- Orientation à décider suivant mémoire sur la question - A venir.

1.1.6 Révision de la loi de la publicité le long des routes

- Début d'étude à l'intérieur d'un comité de membres de l'Assemblée nationale/Eté 1976.
- Loi difficile d'application.
- Un nouveau projet de loi avait été déposé à l'Assemblée nationale en 1972 mais n'avait pas atteint la 3e lecture.

- Projet à réévaluer et à animer au cours de 1977.

1.1.7 Révision de la Loi de la Voirie

- Loi datant de 1941 et demandant une révision en profondeur.
- Un groupe de travail a déjà fait quelques travaux sur la question il y a quelques années.
- Travail à reprendre au cours de 1977.
- Projet éventuel de loi en 1978.

1.2 REGLEMENTATION (17 projets)

1.2.1 Refonte du règlement sur le taxi (no 6) et modification

- Le Règlement numéro 6 est en vigueur depuis novembre 1973. Il a été amendé plusieurs fois. Une refonte du règlement est envisagé. Cette refonte du règlement permettra d'intégrer les amendements dans un règlement global en plus d'apporter quelques réformes d'ordre administratif comme l'affichage des taux et tarifs, la location des permis, etc. . Il faudra amender quelque peu le présent règlement aux fins de permettre le contrôle des cotisations aux lignes de taxis.
- Rédaction quasi-terminée.
- Adoption à prévoir: décembre 1976 ou Hiver 1976-77.

1.2.2 Modification au règlement sur le transport scolaire (no 11)

- Projet concernant les subventions aux institutions privées, les permis de transport aux entrepreneurs, les subventions aux Commissions scolaires (Ile de Montréal) et le renouvellement des contrats.
- Projet quasi-terminé.
- Adoption à prévoir en décembre 1976 ou au cours de l'hiver 1976-77.

1.2.3 Projet de règlement sur les limousines

- Projet à soumettre pour adoption - Automne 1976/Hiver 1976-77.
- Projet visant l'émission de permis de limousine pour l'aéroport de Mirabel. La réadoption de ce document remet en cause tout le système de transport terrestre effectué par la compagnie Murray Hill.

1.2.4 Projet de règlement - les services touristiques (no 18)

- Projet en préparation et à soumettre au cours de l'hiver 1976-77.
- Règlement pour permettre aux transporteurs étrangers de venir au Québec sans avoir de permis de service touristique.

1.2.5 Révision de l'ordonnance 17 (voyage à charte partie)

- Projet est terminé.
- Evaluation à faire.
- Adoption possible: hiver 1976-77.

1.2.6 Projet de règlement sur les associations de service (taxi)

- C'est le deuxième volet sur la réforme de la réglementation des taxis. Elle est importante. Ce secteur n'a jamais été contrôlé. Il est vivement contesté par les propriétaires de taxis, surtout à Montréal.
- Projet en préparation.
- Adoption prévisible: hiver 1976-77 ou printemps 1977.

1.2.7 Modification sur l'ordonnance générale sur le camionnage (22B)

- Déréglementer le transport du bois non ouvré.
- Projet finalisé.
- A adopter en décembre 1976.

1.2.8 Modification du règlement (12 L) sur le transport en vrac

- Réexamen possible, suite aux pressions des camionneurs artisans et des transporteurs généraux, du règlement 12 L en relation avec les droits acquis.
- Projet à envisager suivant les représentations - Hiver 1976-77.

1.2.9 Projet de règlement sur le courtage dans le transport routier

- Projet en cours
- Printemps 1977 pour présentation.

1.2.10 Projet de règlement sur les écoles de conduite

- En préparation
- Adoption à prévoir en mars 1977.

1.2.11 Projet de règlement sur l'inspection mécanique

- En préparation
- Adoption prévisible: printemps 1977.

1.2.12 Projet de règlement sur les pneus réchappés

- En préparation
- Adoption prévisible: printemps 1977.

1.2.13 Projet de règlement sur la location de véhicules-automobiles

- En préparation
- Adoption prévisible: printemps 1977.

1.2.14 Projet de règlement sur le transport par remorquage

- En préparation
- Adoption prévisible: Eté 1977.

1.2.15 Projet de règlement sur le transport des déchets et des ordures ménagères

- En préparation
- Présentation envisagée: été 1977.

1.2.16 Projet de règlement sur l'affichage le long des routes

- Projet à venir au cours de 1977 suite à la révision de la Loi de la publicité le long des routes.

1.2.17 Projet de règlement sur les silencieux et garde-boues de motocyclette

- En préparation
- Présentation prévisible: Eté 1977.

2.0 PROJETS RELATIFS A LA POLITIQUE DES TRANSPORTS (10 projets)

2.1 Dossier du livre vert sur les transports

- Ce projet a été initié en 1975. Il y a une révision en cours dans l'approche de ce dossier en relation avec une représentation par secteurs d'activités, selon l'urgence des problèmes à résoudre.
- A cet effet, il y aura une présentation vraisemblablement au cours de décembre "d'une note" faisant le point sur l'état de la recherche.
- Développement progressif au cours de 1977.

2.2 Dossier de l'étude sur l'économie des transports

- L'étude commandée en septembre 1975 à l'"Institut de recherche sur l'économie du secteur public - Québec" est suffisamment avancée.
- Les résultats de cette étude pourront être présentés au Conseil exécutif au printemps 1977, suite à un rapport d'étape en décembre 1976 et à un avant projet de rapport final prévu pour février 1977.
- Cette étude vise à faire le point sur la place occupée par les transports dans l'économie québécoise, les problèmes inhérents à l'ensemble des activités constitutives des Transports.

2.3 Dossier de la politique de transport aérien régional

- Ce dossier est à toute fin pratique terminé et devrait être présenté au cours du mois de décembre 1976 ou janvier 1977.
- Il ne reste qu'à clarifier au préalable des problèmes reliés principalement à la continuation de services de troisième niveau par voie aérienne des régions du Saguenay - Lac St-Jean, de l'Abitibi et de la Gaspésie, de même que de l'Ile d'Anticosti et du Nouveau-Québec.
- La dimension du transport aérien dit "de brousse" devrait être prise en considération.

2.4 Dossier de la politique de partage des coûts de l'entretien des routes provinciales dans les municipalités

- Une première étude en la matière a été complétée au cours de l'été 1976.
- Il y aura une révision à entreprendre concernant l'ensemble de l'étude aux fins d'y faire ressortir plus clairement les divers éléments constitutifs d'un éventuel partage des responsabilités et des coûts relativement à l'entretien des routes provinciales dans les municipalités.
- Présentation en décembre 1976 d'un avant projet de rapport.
- Elaboration éventuelle d'une politique: Eté/Automne 1977.

2.5 Dossier relatif à une politique d'aide au transport routier

- Régionalisation des entreprises de transport routier/Consolidation/Aide à l'amélioration de la gestion etc. .
- Projet en préparation.
- Présentation prévisible: été 1977.

2.6 Dossier relatif à une politique ferroviaire au Québec

- Dossier initié au cours de 1976.
- Orientations à déterminer relativement aux réseaux ferroviaires au Québec (privés et publics).
- Définition des objectifs devant présider à la révision de la loi des chemins de fer/Niveaux de service/Tarifification/Normes de sécurité des infrastructures, du matériel roulant et des opérations.
- Développement à prévoir au cours de 1977.

2.7 Dossier de l'élaboration d'une politique portuaire pour le Québec

- L'élaboration d'une politique portuaire fait actuellement l'objet d'une consultation intensive entre plusieurs ministères impliqués dans ce dossier.

- Les travaux du Comité interministériel portuaire sont suffisamment avancés pour que l'on puisse avoir une idée des grandes lignes (ou une ébauche) de ce que pourrait être une politique portuaire québécoise vraisemblablement en décembre 1976 ou janvier 1977.
- Suivant la nature des discussions interministérielles intervenues jusqu'ici, il appert cependant que ce dossier demandera encore quelques mois de travail (de 3 à 6) notamment au niveau du cadre conceptuel devant intégrer les diverses variables postulées par l'élaboration de ces secteurs d'activités.

2.8 Dossier de l'étude des ports autres que Montréal et Québec

- Au terme des recherches entreprises, il sera possible de présenter au cours de décembre 1976 les résultats de l'étude sur les ports autres que Montréal et Québec.
- Cette étude à laquelle est associée le ministère des Transports est placée sous la direction du "Comité interministériel portuaire" présidé par l'O.P.D.Q. .

2.9 Dossier de la politique des transports en commun pour la région de Montréal

- Le "Comité de transport de la région de Montréal" prévoit se réunir au milieu de décembre aux fins de faire une évaluation du rapport qui lui sera soumis concernant la planification du transport en commun.

- Il y sera alors question du prolongement du métro, des scénarios d'aménagement, des projets du BAREM, des trains de banlieues du CN et du CP, etc....
- Suite aux recommandations des membres du comité au ministre des Transports, il y a lieu de s'attendre à ce que l'on puisse acheminer, au cours de janvier 1977, un mémoire sur la question au Conseil exécutif.

2.10 Dossier relatif à une politique de subventions aux services de traversiers

- Elaboration d'une politique d'aide visant à assurer des services adéquats de traversiers dans certaines parties du Québec -
- Liens fluviaux versus liens routiers.
- Projet en cours suite à une demande expresse du Conseil du Trésor en 1976.
- Présentation prévisible: mars 1977.

3.0 PROJETS À CARACTÈRE FÉDÉRAL - PROVINCIAL

(18 dossiers)

3.1 DOSSIER RELATIF À LA RÉVISION DE LA LOI FÉDÉRALE DES TRANSPORTS

- Dossier actif de consultation concernant la révision de la loi fédérale des transports.
- Jusqu'à maintenant, les consultations ont porté sur:
 - les dix principes de base à incorporer à la loi,
 - le partage des pouvoirs entre Transport-Canada et la Commission canadienne des Transports au niveau de l'élaboration des politiques et de la réglementation ainsi que son application,
 - et sur la modification de la structure des tarifs ferroviaires de fret.
- Il y a lieu de s'attendre à d'autres développements au cours de l'hiver 1976-77 qui nécessiterait une prise de position officielle du Québec.

3.2 DOSSIER RELATIF À LA NOUVELLE POLITIQUE FÉDÉRALE D'AIDE AU TRANSPORT URBAIN

- Le fédéral (D.E.A.U. et Transport-Canada) ont consulté en septembre et octobre 1976 les provinces, dont le Québec, sur les modalités d'application

d'une nouvelle politique fédérale d'aide au transport urbain.

- En fait le fédéral a décidé d'extensionner le champ d'application de cette politique à tout le secteur urbain plutôt que de la limiter aux banlieues.
- Le montant prévu pour 5 ans sera de \$250 millions pour l'ensemble du Canada à partir de janvier 1977.
- Il y aura lieu d'examiner les modalités de cette politique qui seront annoncées en décembre 1976.
- Des demandes pourront alors être formulées y compris celles relatives à la partie I de la loi sur l'élimination des traverses de chemin de fer.
- Dossier actif en 1977.

3.3 DOSSIER RELATIF A LA CREATION D'UNE SOCIETE NATIONALE DE TRANSPORT URBAIN

- Ce projet est en discussion depuis plus de 2 ans entre Ottawa, l'Ontario et le Québec.
- Par suite des exigences de revision du projet fédéral de la part du Québec, ce dossier n'a guère évolué en 1976.
- Des déboursés de l'ordre de \$10 millions (achat d'actions) seraient nécessaires pour le Québec.
- Présentement c'est seulement l'Ontario qui est directement associé au projet car c'est elle qui l'a proposé au Gouvernement canadien (MIC) à titre de

remplacement de l'Ontario Transportation Development Corporation.

- Développement incertain en 1977.

3.4 DOSSIER DU RESEAU EXPRESS DE MONTREAL

- En relation avec la définition d'une politique de transport en commun pour la région de Montréal se greffent plusieurs dossiers relatifs au système de transport comme:
 - les trains de banlieue du CN et du CP,
 - la desserte de Mirabel,
 - la prolongation du métro,
 - les réseaux de surface de transport public de Ville de Laval et de la Rive-Sud.
- Ces dossiers continuent de faire l'objet de négociation et devraient aboutir à des solutions dès le début de 1977.

3.5 DOSSIER DE LA REGION DE LA CAPITALE NATIONALE

- Dossier actif au niveau de la construction de l'infrastructure routière dans la partie québécoise de la région de la Capitale Nationale.
- Tentative de concertation entre Ottawa-Carleton et l'Outaouais (CRO) en terme de planification des transports avec la CCN.
- Projet d'un corridor interprovincial de transport à l'étude.
- Développements importants à prévoir pour le début

de 1977 concernant la revision de l'accord sur les axes routiers, la négociation sur la localisation des ponts, sur le corridor de transport public, et sur le transport par autobus.

3.6 DOSSIER AVEC LE MEER SUR LES AXES ROUTIERS PRIORITAIRES

- Une série de projets est susceptible de faire l'objet au cours des prochains mois d'ententes Québec-Ottawa au niveau des axes routiers prioritaires.
- Négociations à reprendre ou à finaliser au cours de décembre 1976 et de l'hiver 1976-77.

3.7 DOSSIER DE LA ROUTE QUEBEC - LABRADOR

- Ce dossier a fait l'objet de plusieurs démarches en 1974 et 1975 entre Ottawa, Québec et Terre-Neuve.
- Aucun développement en 1976.
- Dossier à renégocier dans le contexte des voies d'accès aux ressources / participation fédérale possible.
- Evolution possible du dossier en 1977 selon les priorités.

3.8 DOSSIER DE L'ACCES AUX REGIONS ISOLEES

- C'est une initiative fédérale auquel le Québec apporte sa collaboration. On veut identifier les localités isolées dans le but d'apporter des

solutions au moyen d'une action concertée particulièrement par le biais d'une assistance au développement des aéroports.

- Développement à prévoir au cours de 1977 selon l'état du dossier de l'élaboration d'une politique de transport aérien régional.

3.9 DOSSIER RELATIF A LA PARTIE III DE LA LOI (FÉDÉRALE) DES TRANSPORTS

- Suite à l'intention du Gouvernement fédéral de prendre à sa charge l'administration de la partie III (transport interprovincial) de la loi (fédérale) des transports, le Québec et les autres provinces se sont consultés aux fins de faire front commun.
- Ce dossier est susceptible de faire l'objet d'une prise de position officielle du Gouvernement dès les premiers mois de janvier 1977.
- A tenir compte également dans ce dossier des initiatives fédérales dans le transport des animaux et des matières dangereuses.

3.10 DOSSIER DE LA LOI DE LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

- Plusieurs infrastructures de transport au Québec (ponts, quais, routes) terminées, en voie de construction ou à l'état de projet font l'objet de révision par le fédéral dans le cadre de l'application de la loi de la protection des eaux navigables.
- Au terme d'un examen de la situation, il faudra

négociier au cours de 1977 un accord pour régulariser plusieurs cas "a posteriori" et envisager la possibilité de coopération pour les nouveaux projets de construction.

- Dossier à l'étude et développement à prévoir au cours du printemps 1977.

3.11 DOSSIER DU TRANSFERT DE JURIDICTION DES DEBARCADERES POUR TRAVERSERS ROUTIERS (REMISE DES QUAIS)

- Négociations à compléter pour le transfert du fédéral au provincial de la juridiction d'une douzaine d'infrastructures portuaires utilisées pour les opérations de traversiers.
- Ceci dans le but d'intégrer les opérations de traversiers en y enlevant un niveau d'intervention qui a toujours compliqué inutilement les opérations.
- Dossier actif en 1976 et développement à envisager au cours de 1977 suivant les priorités à déterminer.
- De plus il faudra continuer à faire des interventions auprès du ministère des Travaux Publics pour maintenir dans un état passable les quais de Montmagny et de l'Ile aux Grues. Les autorités fédérales envisagent de fermer le quai dès le printemps 1977 pour cause de sécurité ce qui aura pour effet d'arrêter le service de traversier.

3.12 DOSSIER DE LA DESSERTE MARITIME DE LA MOYENNE ET DE LA BASSE-COTE-NORD

- Il faut négocier d'ici le 31 décembre 1976 la

subvention pour la desserte de la Moyenne et Basse-Côte-Nord. Ceci peut-être très important pour le Québec étant donné que le fédéral paie les 2/3 de cette subvention qui représente un montant de \$3 millions. Après le 31 décembre, le dossier au niveau fédéral passera de la Commission Fédérale des Transports au ministère fédéral des Transports et l'on risque d'avoir à recommencer à zéro au niveau fédéral.

- De plus, l'on devra mettre aussi en marche le processus de négociation pour le renouvellement des accords de services de traversiers, année 1977-78.
- Dossier actif à négocier en décembre 1976.

3.13 DOSSIER CONCERNANT LE PROJET D'UNE NOUVELLE POLITIQUE FEDERALE D'ADMINISTRATION PORTUAIRE

- Le Québec, l'Ontario et les provinces maritimes ont dénoncé au cours de 1976 la validité du projet d'une nouvelle politique fédérale d'administration portuaire que le Cabinet a accepté.
- La nouvelle orientation laisse peu de place à la participation provinciale et porte atteinte à l'autonomie locale.
- Prise de position officielle du Québec à prévoir au printemps 1977 à la lumière de la politique portuaire québécoise.

3.14 DOSSIER DU MFRA/ARFAA

- Le gouvernement fédéral procède actuellement à une révision des modalités d'application des lois

sur les taux de transport de marchandises dans les Maritimes (MFRA) et sur l'aide financière au transport des marchandises dans le région Atlantique (ARFAA).

- Le Québec est visé parce que la rive sud, de la Gaspésie à Lévis, est incluse dans le territoire désigné.
- Prise de position officielle à entrevoir au cours de l'hiver 1976-1977.

3.15 DOSSIER DU PROGRAMME DE RATIONALISATION DES SERVICES DE TRAINS-VOYAGEURS

- Dans le cadre de la nouvelle politique fédérale des transports, il s'agit de revoir de façon globale la situation au Canada: aspects marketing, financier, tarifs, subventions, équipements, dessertes à abandonner, nouveaux services plus adaptés, mise en commun de services CP-CN, projet de démonstration Montréal-Québec par un train LRC, remplacement de dessertes ferroviaires par d'autres moyens tels l'autobus, etc.
- Prise de position du Québec et revendications à envisager au cours de 1977.

3.16 DOSSIER DU TRAVERSIER CAMILLE MARCOUX

- Ce dossier fait l'objet d'un réexamen.
- Revision de la participation financière du fédéral.
- Demande à entrevoir en décembre 1976 ou durant l'hiver 1976-77.

3.17 DOSSIER DES BATTURES DE BEAUPORT (QUEBEC)

- Dossier actif de négociation avec le Conseil des Ports nationaux.
- Développement à prévoir: hiver 1976-77 et printemps 1977.

3.18 DOSSIER DU TRANSFERT DES OUVRAGES D'ART DANS LA REGION DE MONTREAL

- Dossier réactivé en 1976 concernant les ponts Jacques-Cartier et Champlain (voies réservées), le canal Beauharnois, les terrains etc...
- Négociation globale au début puis par projet avec la Conseil des Ports nationaux.
- Développement à prévoir au cours de 1977.

4.0 EVALUATION DES PROGRAMMES DE TRANSPORT

4.1 ECHEANCIER DES PROJETS DE 1976-77

4.1.1 Budget des dépenses (état du)

Voir rapport du sous-ministre adjoint Pierre Michaud (gestion financière) de novembre 1976.

4.1.2 Travaux de génie (état d'avancement des)

- Voir rapport du sous-ministre adjoint (génie) sur l'état d'avancement des travaux de génie (sept'76) et sur la banque de projets (sept'76).

4.1.3 Programme de construction

- Voir CT concernant la programmation acceptée pour 1976-77.
- Etat de projets: document à venir.

4.2 PROGRAMMATION 1977-78

- Document en préparation au service de la gestion financière.
- Evaluation à faire en décembre 1976.
- Plan d'équipement 1977-82 à adopter.

5.0 DOSSIER NECESSITANT DES LIGNES DIRECTRICES OU
DES DECISIONS

5.1 DOSSIERS RELATIFS AUX ORGANISMES RELEVANT DU
MINISTRE DES TRANSPORTS

5.1.1 Commission des Transports

- Relation avec le ministère des Transports
- Notion d'intérêt public à définir
- Intervention lors de la fixation des taux
- Rapport à demander au président sur la situation de cet organisme

5.1.2 Conseil consultatif des Transports

- Créé en 1974
- Nomination à faire de 12 membres dont le président et le vice-président
- Mandat (s) à accorder
- N'a siégé d'une fois en 1976

5.1.3 Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents
de véhicules automobiles

- Rapport à demander au directeur général
- Modification de la loi à entrevoir

5.1.4 Office des autoroutes du Québec

- Rapport à demander au président
- Revision du financement de l'Office
- Revision des taux de péage
- Programme de construction 1976-77 et 1977-78
- Relation avec le ministère des Transports

5.1.5 Société des traversiers du Québec

- Rapport à obtenir du président
- Relation avec le ministère des Transports
- Expansion de la société

5.1.6 Société du Port ferroviaire Baie-Comeau / Haute-Rive

- Rapport à demander au président
- Etat du projet (novembre 1976)
- Le projet progresse normalement. Le contrat a été signé à Baie-Comeau le 11 octobre au montant de \$6,728,804. La Société aura à fournir du matériel au montant de \$950,000.
- Cependant, il reste deux problèmes majeurs à résoudre:

- La Société n'a pas encore le contrat de transport de papier de Quebec North Shore Paper,
- La Société s'est engagée dans un contrat qui excède de près de \$2,000,000 les contributions dont elle dispose. De façon générale, la Société a énormément de difficultés à opérer de façon autonome.

5.2 DOSSIERS RELATIFS A DES PROJETS SPECIFIQUES

5.2.1 Concernant le service aérien gouvernemental

- Missions à préciser surtout concernant le service à offrir à l'exécutif gouvernemental.
- Achat d'avions et d'hélicoptères à évaluer.
- Questions relatives aux besoins à combler concernant les équipages.
- Desserte de l'Ile d'Anticosti et de la Baie James à évaluer.
- Voir annexe I pour plus de détails.

5.2.2 Concernant les ressources matérielles

- Incidence de la politique d'achat du Gouvernement sur le Ministère des Transports.
- Budget à reviser en relation avec l'entretien des immeubles.

- Voir annexe 2 - Rapport de la direction générale de l'administration.

5.2.3 Concernant les ressources humaines

- Incidence du gel des effectifs sur la gestion des divers secteurs du ministère.
- Plan de perfectionnement des ressources humaines pour 1977-78 (à évaluer à court terme).
- Application de normes relativement aux mesures disciplinaires (à évaluer à court terme).
- Développement d'une politique d'accueil des nouveaux employés (à évaluer à court terme).
- Implantation de l'horaire flexible et/ou variable (à évaluer à court terme).
- Voir annexe 3 - Rapport de la direction générale du personnel et des communications.

5.2.4 Concernant les communications (information)

- Projet de codification administrative des lois et règlements dans les transports en cours d'exécution / Distribution à prévoir pour le début de l'année 1977.
- Réorientation de la revue l'Equipe - Projet à soumettre à court terme.
- Création d'une revue spécialisée en transports / Projet à soumettre à court terme.

- Mise sur pied d'un centre de documentation en transports / Projet en préparation / Décision à court terme.
- Projets de nouvelles publications ou de rééditions / Liste à venir.
- Voir annex 3 et 4.

5.2.5 Concernant les véhicules automobiles

- Plusieurs projets en cours de définition vont demander à court terme des décisions d'ordre ministériel.
- Ces projets regardent pour une bonne part la réforme des services offerts au public et touchent les contrôles des permis de conduire et les ventes des plaques d'immatriculation.
- Les mesures suivantes retiendront l'attention:
 - l'augmentation du réseau de points de vente par l'utilisation, si possible, des caisses populaires.
 - l'émission d'un permis temporaire aussitôt un examen de conduite réussi.
 - la tarification d'immatriculation simplifiée (nombre de cylindres).
 - l'étalage sur douze mois du renouvellement des plaques d'immatriculation.

- la prévision de l'assurance automobile obligatoire.
- le développement des politiques de sécurité routière.
- Voir annexe 4 - Rapport de la direction générale du bureau des véhicules automobiles.

5.2.6 Concernant l'expropriation

- Sur un budget initial de \$72,300,000 des recommandations de paiement ont été faites pour un montant de \$69,506,000.
- Des émissions devraient se faire d'ici le 31 mars 1977 en vertu de la loi pour un montant additionnel de plus de \$10 millions.
- D'où besoins financiers urgents.
- Voir annexe 2.

5.2.7 Concernant le transport des biens

- La question des relations avec les autres provinces (dont l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse) et avec les états américains, notamment au niveau de la réciprocité des permis et de l'immatriculation exigera au cours des prochains mois une attention particulière.
- Il en sera ainsi pour les questions relatives:
 - au poste d'affectation

- à l'avenir des associations dans le transport des marchandises
- au transport du bois et des produits forestiers
- au degré d'intervention auprès de la Commission des Transports relativement à la fixation des tarifs
- Voir annexe 5 - Rapport de la direction générale des systèmes de transport.

5.2.8 Concernant l'organisation administrative

- Projet à décider concernant la revision de l'organisation actuelle du ministère aux fins d'assurer une plus grande concertation et fonctionnalisation.
- Décision à prendre concernant l'organisation régionale du ministère.
- Projet d'organisation en cours d'exécution à court terme:
 - du service aérien gouvernemental
 - de la direction de l'approvisionnement et des contrats
 - de la direction de l'administration centrale
- Voir annexes 1, 2 et 3.

5.2.9 Concernant le dossier du débarcadère de Matane

- En plus des projets mentionnés dans le rapport du service du transport maritime contenu dans l'annexe 5, il y a lieu de retenir le projet de construction du débarcadère de Matane où il faudra négocier avec le CN les droits de quaiage et l'opération du débarcadère. D'où développement à prévoir en 1977.

5.2.10 Concernant des dossiers interministériels

a) Projet d'étude Ferrall-Ferchibal

- Projet de construction d'un système de transport ferroviaire reliant la Baie des Ha Ha au Lac Albanel.
- Rapport final terminé en décembre 1976 (5 volumes).
- Dossier interministériel.
- Présentation à prévoir au Conseil exécutif en janvier 1977.

b) Projet de développement de l'Ile d'Anticosti

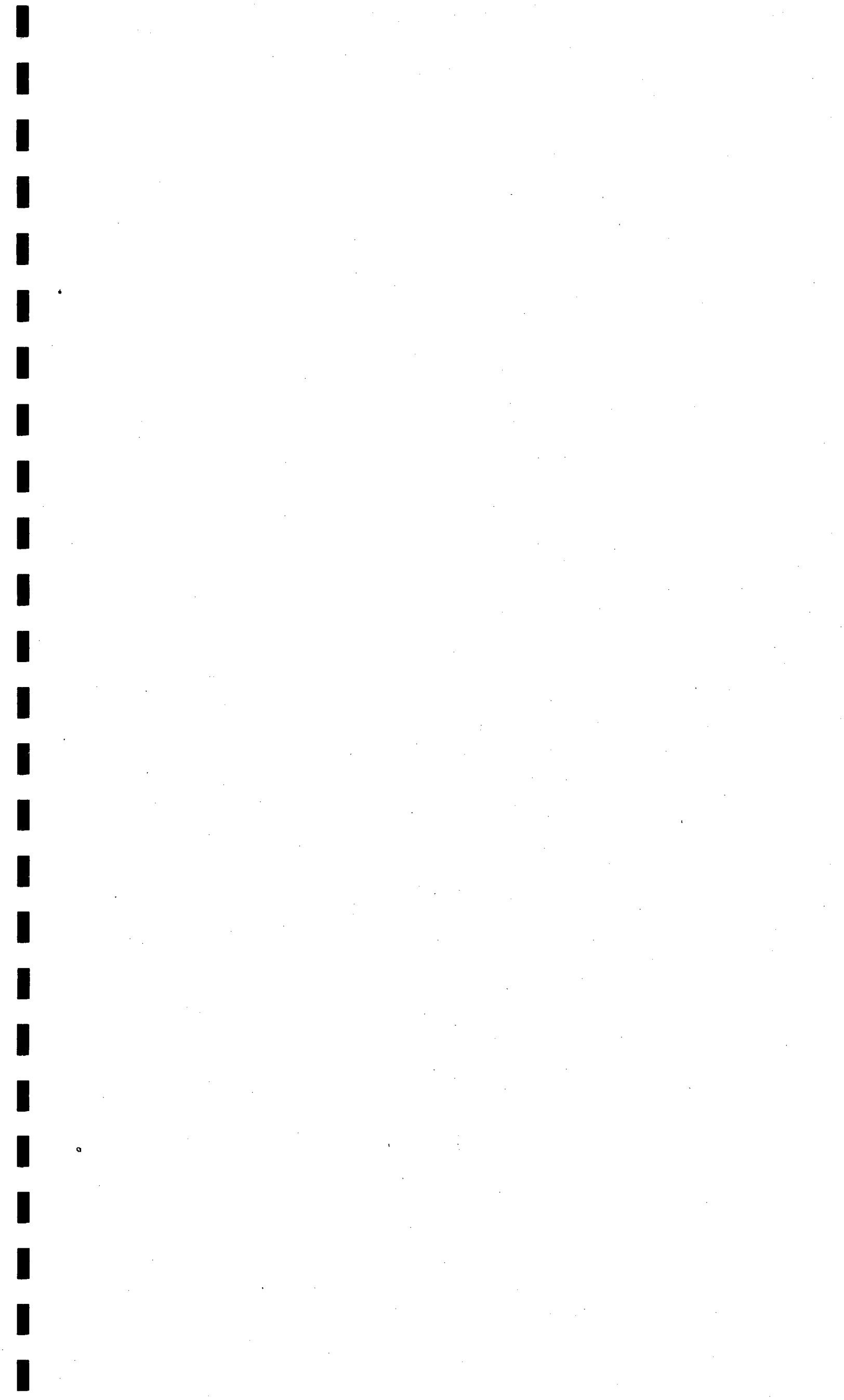
- Dossier interministériel actif.
- Développement à prévoir en 1977 concernant les infrastructures portuaires, aéroportuaires et terrestres.

c) Dossier des Iles-de-la-Madeleine

- Dossier transport relié à l'exploitation de la mine de sel.
- Développement à prévoir en 1977.

Québec
25 nov'76

Bureau du sous-ministre
CR/TPE



ANNEXE I

RAPPORT DU SERVICE AERIEN GOUVERNEMENTAL

A Monsieur Claude Rouleau, Sous-Ministre

DE Benoît Ste-Marie, Service Aérien

Sujet: Inventaire projets en cours

Date le 24 novembre 1976

1- Politique gouvernementale concernant la mission du Service Aérien

Il faudrait confirmer ou infirmer la mission du Service Aérien laquelle consiste actuellement à:

- a) Assurer un service exécutif (3 avions) en appliquant les priorités suivantes:

	% d'utilisation hres de vol
1- Urgences maladies	25%
2- Transport des ministres	32%
3- Transport des fonctionnaires	41%
4- Vol technique	2%
	<hr/>
	100%

- b) Assurer la protection des forêts contre le feu (21 avions) Ministère des Terres & Forêts.

- c) Assurer un service d'hélicoptères (6 appareils) dont:

2 pour la Sûreté du Québec
2 pour Tourisme, Chasse & Pêche
2 pour les besoins généraux du Gouvernement

- d) Assurer des services spéciaux (3 appareils 1 DC-3 et 2 Beaver) majoritairement pour Tourisme, Chasse & Pêche

- e) Assurer la gérance de l'opération insecticides (secteur aviation) pour le compte du Ministère des Terres & Forêts. Cette opération est confiée à contrat à l'entreprise privée.

Il faudrait statuer sur une demande du Ministre des Richesses Naturelles concernant l'implication possible du Service Aérien dans l'opération d'une flotte d'hélicoptères (pouvant atteindre 34 appareils) pour le compte de l'Hydro-Québec - Baie James. Je vous ai fait rapport à cet effet le 12 octobre dernier.

.../2

Monsieur Claude Rouleau, sous-ministre

Nous recevons une demande du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche pour effectuer une étude de rentabilité concernant l'achat ou la location et l'opération d'un avion pour effectuer l'ensemble du transport (fret, passagers et touristes) à l'île d'Anticosti, le tout faisant partie d'une étude en cours sur la gestion de l'île d'Anticosti. Devons-nous considérer qu'une telle opération fait partie de la mission du Service Aérien?

La Société de Cartographie (société autonome) mise sur pied par le Ministère des Terres & Forêts, après une expérience décevante avec l'entreprise privée, revient à la charge pour que le Service Aérien s'implique dans l'opération d'un avion (à être acheté) spécialement équipé pour la photographie aérienne. Devons-nous considérer qu'une telle opération fait partie de la mission du Service Aérien?

A la lumière des trois (3) cas précédents, il y aurait lieu de redéfinir le rôle ou la mission du Service Aérien en établissant la ligne maîtresse de son orientation et de son expansion future.

a) Construction d'un immeuble administratif

La construction d'un immeuble administratif est prévue au plan quinquennal du Ministère. Un bureau d'architectes a été retenu et les premières esquisses sont commencées. Le Ministère devrait aller en appel d'offres au printemps 1977 et le début des travaux est prévu pour juillet 1977.

Cette construction nous permettra de dégager quelque peu le service de l'entretien en lui cédant le "bas côté" actuellement occupé par la direction, l'administration, les opérations, la salle des pilotes, le dispatch, le trafic, la salle d'attente ainsi que le centre de coordination pour les feux de forêts du Ministère des Terres & Forêts.

Si le Service Aérien ajoute d'autres appareils à sa flotte actuelle, une demande sera faite pour la construction d'un hangar-hélicoptères.

b) Achat d'avions - Service exécutif

Le 16 août dernier, Monsieur F. R. Kearns, Président de Canadair, vous faisait une proposition pour la vente à la Province de deux (2) avions Learstar 600.

Tel qu'indiqué dans votre note de transmission le coût d'acquisition a été inclus dans le cycle budgétaire. La transaction globale se répartit comme suit:

Année 1976-77 (Budget supplémentaire)	\$ 427,500.00
Année 1979-80	\$ 1,710,000.00
Année 1980-81	\$ 7,412,500.00
	<hr/>
	\$ 9,550,000.00

Un de ces avions remplacerait notre réacté actuel DH-125, qui aura à ce moment-là seize (16) années d'existence.

Le deuxième aurait l'agencement intérieur d'ambulance pour le transport des malades.

Notre opération de ce côté donne les chiffres suivants:

1972	40 malades
1973	145 "
1974	225 "
1975	502 "
1976 (10 mois)	422 "

En 1975, nous avons effectué 1028 heures de vol à ce transport prioritaire ce qui constitue une utilisation à plein temps d'un avion. Actuellement nous donnons un mauvais service à l'exécutif à cause de la priorité des urgences lesquelles ne sont pas planifiées.

c) Réparation des avions Canso

Notre flotte d'avions citernes pour les feux de forêts se compose de quinze (15) avions CL-215 et de six (6) avions Canso. Les avions Canso qui ont trente-cinq (35) ans d'âge, requièrent d'urgence une remise à neuf.

Deux (2) Canso sont actuellement confiés à Innotech Aviation pour remise à neuf au coût évalué de \$325,000.00 chacun.

Dans notre enveloppe de base 1977-78, deux (2) autres Canso sont inclus, mais nous avons demandé deux (2) Canso additionnels pour terminer cette remise à neuf en 1977-78.

Je considère important que cette demande de crédit soit approuvée au budget 77-78.

Ressources humaines

Nous avons des problèmes dû au manque d'effectifs au magasin (entretien) aux achats (entretien) au dispatch (opérations) mais le problème majeur se situe au niveau des pilotes.

Pilotes exécutifs

Les concessions faites lors des dernières négociations aux pilotes exécutifs nécessitent l'engagement d'un équipage (2 pilotes) additionnel.

Pilotes d'avions-citernes

Lors de l'acquisition et la mise en service des quinze (15) avions CL-215, en 1970, lesquels s'ajoutaient aux six (6) avions Canso, nous n'avons pas obtenu les effectifs nécessaires et à date nous n'avons pas réussi à faire le rattrapage.

Nous avons actuellement:

19 capitaines

13 co-pilotes

Nous avons besoin d'un minimum de vingt-et-un (21) équipages, soit quarante-deux (42) pilotes et co-pilotes d'où un vide de dix (10) effectifs que nous comblons avec des occasionnels. Cette procédure coûte très cher sur le plan entraînement et nous empêche de procéder à la formation de spécialistes.

La France et l'Espagne ont deux (2) équipages par avion. Le Ministère des Terres & Forêts et ses sociétés de conservation nous font des représentations annuelles pour constater le manque d'équipage. Or nous n'avons pas actuellement le minimum mathématique d'un équipage par appareil.

4- Ressources financières

Le Conseil du Trésor a déjà statué que le budget du Service Aérien serait basé sur l'historique des coûts, étant donné que notre opération échappe à un contrôle planifié d'utilisation.

Étant donné que nous préparons le budget près d'un an à l'avance, il s'écoule deux (2) années financières pour corriger les disponibilités budgétaires.

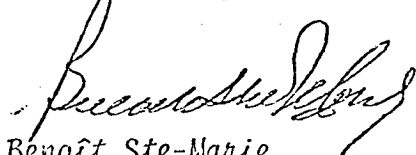
En 1975-76, nous avons demandé et obtenu un budget supplémentaire de \$500,000.00

Il nous a été possible de demander cet ajustement mécanique au budget 1977-78 mais il n'en demeure pas moins que cette même somme est nécessaire pour 1976-77. Or, on m'avise qu'un budget supplémentaire est impossible cette année. De mon côté, il m'est impossible de maintenir le service des avions exécutifs et de préparer les avions-citernes pour la prochaine saison de feux sans un apport financier supplémentaire.

Ce sont là, en résumé, les principaux problèmes du Service Aérien. Il me fera plaisir de vous rencontrer pour plus amples détails.

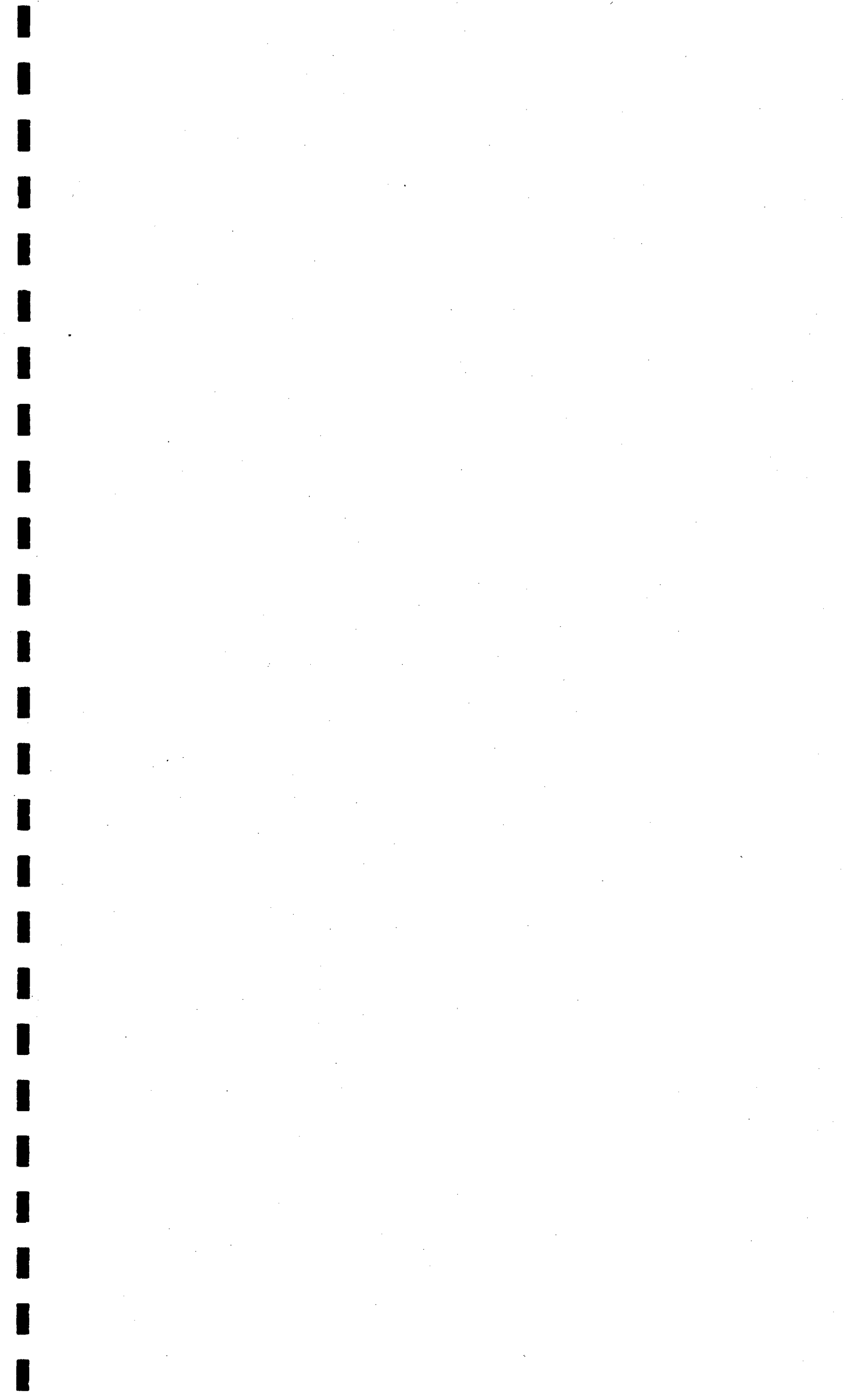
Soyez assuré de ma collaboration habituelle et d'une gestion financière dans le meilleur intérêt de la Province.

Le Directeur général,



Benoît Ste-Marie
Service Aérien

/LDM



ANNEXE II

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

QUEBEC, le 23 novembre 1976

BUREAU DU
SOUS-MINISTRE

A : Monsieur Claude Rouleau, ing.
Sous-ministre

De : Benoit Deshayé, ing.
Sous-ministre adjoint

Sujet : Inventaire des projets en cours -
Questions à régler

Pour répondre à votre mémo de ce jour, je dois vous informer que nous n'avons aucun dossier actif qui pourrait être classé sous la rubrique a).

Par contre, nous avons quelques dossiers d'ordre administratif actuellement à l'étude.

Organisation administrative

La Direction de l'organisation administrative étudie actuellement deux directions, soit approvisionnement et contrats et l'administration centrale. En fait, il s'agit de regarder de près les définitions de fonctions en vue d'éliminer les chevauchements et les zones grises.

Ressources matérielles

Le seul problème qu'on pourrait signaler sous cet item est le fait que nous prévoyons manquer de budget pour l'entretien des immeubles qui nous sont confiés ainsi que pour les nombreux règlements de griefs se rapportant à l'hygiène, ports d'attache, etc.

Ressources humaines

Le problème le plus urgent pour ce qui concerne le personnel sera certainement celui de recruter 80 occasionnels pour le Service de l'informatique occupé présentement à l'émission des plaques d'immatriculation pour l'année 1977. Une autre fonction exécutée en partie par ce même personnel est l'émission postale des plaques d'immatriculation qui est limitée à une période d'activités intenses pendant trois mois. On pourrait aussi signaler que le départ de 45 éva-

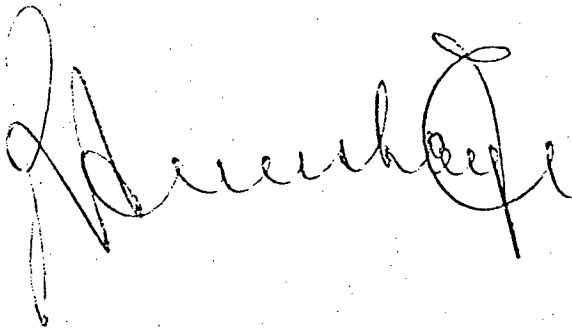
.../2

luateurs et techniciens de l'expropriation au cours des quatre dernières années nous oblige à confier beaucoup de travail à l'extérieur. Dans les autres services, quelques postes supplémentaires (vérification interne 3, enquêtes 2, gestion des documents 3) pourraient être justifiés et, sans doute, amélioreraient la bonne marche.

Ressources financières

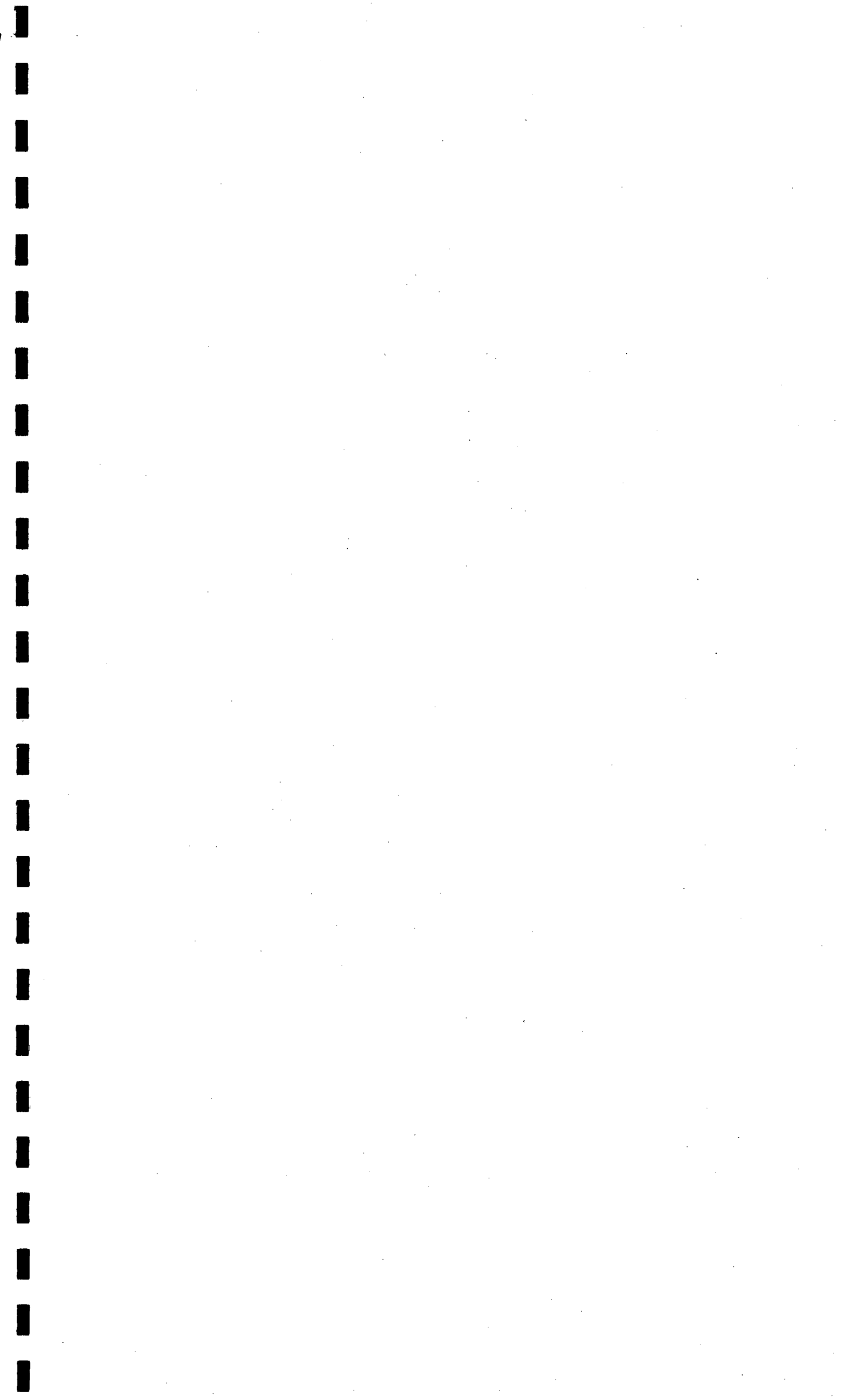
La seule direction qui gère un budget destiné au paiement est l'expropriation. D'un budget initial de \$72,300,000, nous avons actuellement émis des recommandations de paiement pour \$69,506,000, laissant une balance de \$2,794,000. Nous prévoyons pouvoir émettre d'autres recommandations de paiement d'ici au 31 mars 1977 pour un montant additionnel de \$10,000,000.

Si des informations additionnelles étaient nécessaires, il me fera plaisir de tâcher de vous les fournir dans le plus court délai.



Benoit Deshayé, ing.
Sous-ministre adjoint

BD/mcg



ANNEXE III

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE
DU PERSONNEL ET DES COMMUNICATIONS

Québec, le 25 novembre 1976

MEMO A : Monsieur Claude Rouleau
Sous-Ministre

DE : Raymond Conti
Sous-Ministre adjoint.

OBJET : L'inventaire des projets en cours

Monsieur le Sous-Ministre,

Je m'empresse de répondre à votre demande en date
du 23 novembre dernier.

Comme vous le savez sans doute, au sein du ministère
des Transports, il n'est pas de la vocation, ni des objectifs de la
direction générale du Personnel et des Communications, d'oeuvrer
dans le champ de la législation et de la réglementation des trans-
ports, pas plus que dans le domaine des politiques et de la program-
mation des transports.

Cependant, dans l'exercice de son rôle de support à la
gestion, la direction générale du Personnel et des Communications
a pour mission de concevoir et de réaliser des programmes en rela-
tion avec :

- a) L'administration du Personnel.
- b) Les Communications.
- c) L'organisation administrative.

D'ailleurs, compte tenu de la déconcentration administrative
du ministère des Transports, il est à signaler que dans ce rôle d'aide à
la gestion, la direction générale du Personnel et des Communications
tente de plus en plus d'être présente sur le territoire par l'affectation
d'agents dans les bureaux régionaux et par ses interventions qu'elle ef-
fectue le plus près de la base et le plus souvent en collaboration avec
les gestionnaires.

...

a) L'administration du Personnel

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, la direction du Personnel est à compléter les travaux prioritaires suivants:

- La préparation du plan annuel de développement (perfectionnement) des ressources humaines pour 1977-78;
- la description des normes et pratiques du ministère concernant l'application de mesures disciplinaires;
- l'application de nouvelles échelles de traitement et le paiement de la rétroactivité, suite à la signature de la convention collective des professionnels;
- la reclassification des chefs d'équipe en routes et structures (CT - 101996 du 15 septembre 76).

D'autre part, le bilan de certains projets que j'estime nécessaires de mettre en place, à plus ou moins court terme, sera déposé prochainement. Ces projets sont:

- Une politique d'accueil des nouveaux employés du ministère;
- un programme de sécurité des employés au travail;
- l'implantation de l'horaire décalé et/ou variable (Auberge des Gouverneurs, Place Hauteville);
- la décentralisation du contrôle de l'assiduité (projet-pilote en cours).

Enfin, je souhaite rencontrer prochainement les autorités de la Commission de la Fonction publique, afin de préciser les rôles et responsabilités des divers intervenants dans la dotation du personnel ouvrier (avancement, promotion, recrutement).

...

b) Les Communications

Dans son mandat de concevoir et de réaliser divers programmes d'information destinés à différents publics sur les lois, règlements et réalisations du ministère, il serait trop long de souligner toutes les publications en cours de préparation. Toutefois, au nombre des priorités, les projets suivants sont à se concrétiser. Ce sont:

- Une codification administrative des lois, règlements et ordonnances des transports. Les deux volumes sortiront des presses dans les prochaines semaines, et leur mise à jour est prévue au moyen d'un système d'abonnements, de concert avec l'Editeur officiel du Québec;
- une réorientation de la revue destinée aux employés du ministère "l'équipe", est en cours. En plus d'être un organe d'information des employés sur leurs activités professionnelles, sociales et sportives, la revue se veut aussi être un moyen de communication entre l'organisation et les employés, et ce, dans les deux sens;
- la conception et la mise en place d'une revue spécialisée dans le domaine des transports, essentiellement orientée vers une clientèle particulière; cette publication fera écho des recherches technologiques et scientifiques ainsi que des réalisations de notre ministère en matière de systèmes de transport. Elle visera des spécialistes des secteurs privé et gouvernemental, de même que du monde de la recherche et du milieu universitaire;
- le développement d'un centre de documentation en rendant accessible à tous les gestionnaires et employés du ministère la documentation et les publications relatives au transport. On pourra y trouver toutes les publications internes et externes qui visent le transport des personnes et des choses, par terre, air et eau. Ainsi, les gestionnaires et particulièrement les scientifiques et les chercheurs seront informés sur les travaux publiés et les recherches en cours; ils pourront être, alors, à la fine pointe de leur discipline.

...

c) l'organisation administrative

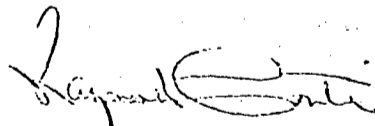
Tout en poursuivant diverses interventions qui sont, d'ailleurs, demandées à divers paliers du ministère, il m'apparaît opportun de faire le point sur l'organisation du ministère. Je vous ai déjà fait part de cette préoccupation dans un mémoire daté du 1er novembre dernier. L'objet de ce mémoire était de définir une orientation nouvelle de la fonction organisation. Suite à l'expérience de mise en place qui s'effectue depuis plus de cinq ans maintenant, certaines lacunes peuvent être constatées. Ce sont:

- En fonction de la fusion, Voirie - Transports, on se rend compte que dans les faits, il n'y a pratiquement pas d'intégration au niveau des opérations;
- il n'est pas assuré que tout ce qui est contenu dans les plans d'organisation est appliqué ou même applicable;
- enfin, on décèle qu'il y a un manque de concertation dans la hiérarchie du ministère.

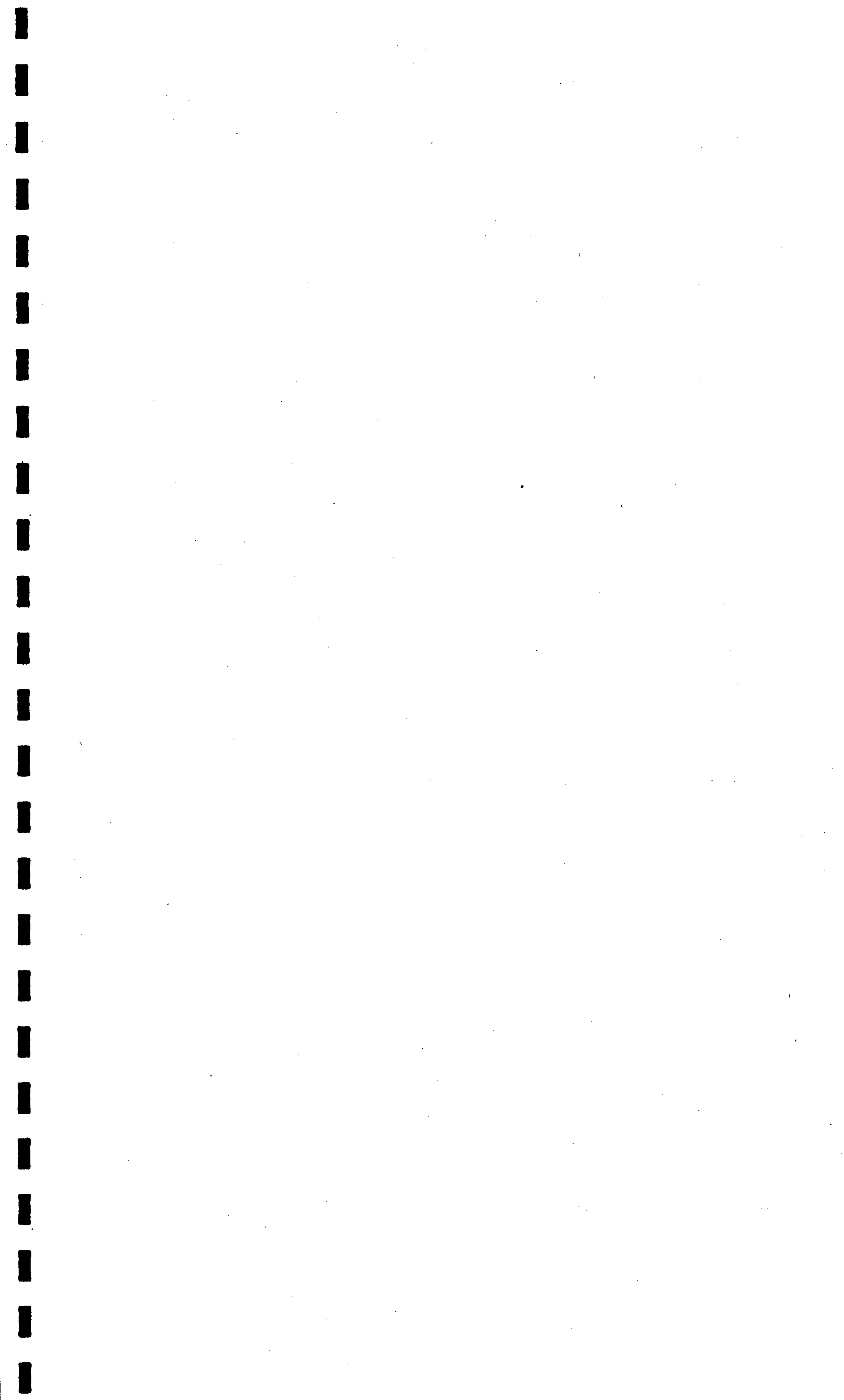
Un des moyens devant être mis en place pour favoriser l'évolution de la fonction organisation serait, comme je l'ai souligné dans ce mémoire, la mise sur pied d'un comité de direction qui aurait à se prononcer sur toutes les orientations que veut se donner le ministère, non seulement dans le domaine administratif, mais également dans celui des transports.

Bref, sans vouloir présenter une liste exhaustive des activités de la direction générale du Personnel et des Communications, le présent mémoire se veut être une synthèse des projets prioritaires en cours. Aussi, comme vous le signalez dans votre mémo, j'apprécierai avoir l'occasion d'en discuter avec vous de façon à connaître les nouvelles orientations que notre prochain ministre voudrait bien nous indiquer.

Le Sous-Ministre adjoint
Personnel et Communications



Raymond Conti



ANNEXE IV

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE
DU BUREAU DES VEHICULES-AUTOMOBILES

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DES TRANSPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE
DU BUREAU
DES VÉHICULES
AUTOMOBILES

QUÉBEC, le 24 novembre 1976

350, CHEMIN STE-FOY
QUÉBEC, QUÉBEC
G1S 4K8

Monsieur Claude Rouleau, ing.
Sous-ministre
Ministère des Transports
700 est, boul. St-Cyrille
29^{ème} étage
Québec, Qué.

Sujet: Inventaire des projets en cours
Questions à régler
Notre dossier CGI

Monsieur le Sous-ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 23 novembre concernant le sujet en titre.

Je vous ai transmis également en date du 23 un document formulant les diverses interrogations du Bureau des véhicules automobiles dans le but de vous permettre de faire le point avec le nouveau Ministre des Transports.

Depuis ce rapport, j'ai reçu de la Direction de la Sécurité routière une liste des projets en cours d'exécution. Ces projets ne nécessitent pas toujours des orientations nouvelles.

Cependant, cette liste peut être utile pour informer le Ministre des activités de ce secteur important, c'est pourquoi je vous en transmets une copie en annexe A.

.../2

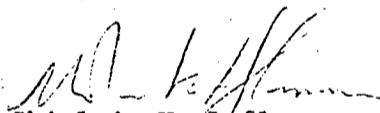
Si je devais qualifier la liste des priorités que je vous ai transmise le 23 novembre, je dirais qu'elles ont comme caractéristiques principales de réformer profondément le service que le Bureau des véhicules automobiles doit donner au public par les contrôles des permis de conduire et les ventes des plaques d'immatriculation pour palier à l'insatisfaction justifiée, dans bien des cas, des gens qui ont à traiter avec nous, d'où:

- 1- Augmentation du réseau de points de vente par l'utilisation, si possible, des caisses populaires.
- 2- Emission d'un permis temporaire aussitôt un examen de conduite réussi.
- 3- Tarification d'immatriculation simplifiée (nombre de cylindres).
- 4- Etalage sur douze mois du renouvellement des plaques d'immatriculation.
- 5- Prévision de l'assurance automobile obligatoire.
- 6- Développement des politiques de sécurité routière.

En annexe B vous trouverez les diverses questions évoquées par ma lettre du 23 novembre.

Recevez, Monsieur le Sous-ministre, l'assurance de ma collaboration.

Le Directeur général du Bureau
des véhicules automobiles,


Ghislain K. Laflamme, avocat

/jh

DIRECTION DE LA SECURITE ROUTIERE

Service de l'Education routière

Liste des projets en cours d'exécution

A) <u>Projet/mandat:</u>	Etat de développement:
Rédaction du manuel général sur l'enseignement de la conduite automobile	Ce projet mis en retrait pendant quelques mois a été relancé en septembre 1976. Un employé professionnel s'occupe à plein temps de préparer selon un échéancier des textes préliminaires en regard des sujets prévus aux divers chapitres et une firme extérieure s'occupe de la présentation écrite et audio-visuelle. La date d'échéance est prévue pour avril 1977.
Revision de l'arrêté en conseil sur les écoles de conduite.	Un comité siège à chaque semaine en vue de procéder à la rédaction du texte de la nouvelle réglementation à soumettre. La date d'échéance est prévue pour la fin de mars 1977.
Cours de formation de moniteurs (conduite automobile)	Le Service procède actuellement à la structuration du contenu de ce cours; à la conception et à la correction au besoin des textes d'examen sur des matières particulières. Il est en voie de procéder bientôt à l'évaluation des résultats de cours dispensés depuis le début de 1976.
Evaluation de projets de cours soumis dans les divers domaines de la conduite	Le Service, à la demande du Directeur général, examine, selon un ensemble de critères professionnels, divers projets de cours qui lui sont soumis de l'extérieur, soit par les écoles de conduite ou par d'autres organismes. Environ une dizaine de projets ont été soumis.
Cours de formation de moniteurs en motocyclette	Relativement à ce programme, le Service est à revoir le syllabus de ce programme pour y ajouter certains éléments, de manière à ce qu'il rencontre les exigences de la réglementation en vigueur et qu'il puisse se rapprocher dans les grandes lignes des autres programmes de formation de moniteurs touchant les autres domaines de la conduite. (3 sessions - 52 candidats)

Cours de formation d'animateurs
en transport scolaire

Le Service assure au besoin l'organisation et la réalisation de cours de formation d'animateurs, lesquels à leur tour dispensent le contenu d'un cours de 15 heures aux conducteurs d'autobus scolaires.

La date d'échéance prévue est septembre 1977.

Cours de formation d'animateurs
en motoneige

Le Service assure au besoin les services d'animation lors des cours de formation d'animateurs en motoneige, lesquels à leur tour dispensent un cours aux apprentis conducteurs ou aux conducteurs qui désirent suivre un cours de mise à jour.

Cours de formation de moniteurs
en conduite préventive

Le Service, à titre d'agent coopérant reconnu par le Conseil Canadien, voit au besoin à la formation de moniteurs qui, à leur tour, dispensent le cours soit au public en général, soit aux membres de l'association à laquelle ils appartiennent.

Cours de formation de moniteurs
en bicyclette

Le Service voit à la formation de moniteurs en bicyclette qui, à leur tour, dispensent le cours aux élèves des écoles ou aux enfants inscrits aux terrains de jeux.

En 1975, le Service a tenu près de 140 sessions en français concernant 1450 moniteurs, et 19 sessions en anglais pour 165 moniteurs. La même tendance semble-t-il a été maintenue en 1976.

Observation sur place des instructeurs ayant un permis provisoire d'instructeur en conduite automobile

Supervision générale du programme sur le transport scolaire dispensé aux chauffeurs d'autobus scolaire

Visite et inspection des écoles de conduite quant à l'observance des clauses de l'arrêté en conseil #1563

Campagne sur le port de la ceinture de sécurité (simulateur)

Vérification et contrôle des formules d'enregistrement des élèves dans les écoles

Compte tenu que la procédure actuelle de sélection des instructeurs requiert que le détenteur d'un permis provisoire d'instructeur fasse l'objet de trois (3) observations sur place avant de recevoir son permis d'instructeur, le Service effectue environ l'évaluation d'une centaine de candidats par année.

Ce programme, dont la réalisation a commencé en juin 1976, doit se poursuivre jusqu'en décembre 1977. Le Service délègue pour chacun des cours prévus un agent de prévention qui effectue, selon le cas, une visite plus ou moins brève.

En vue de surveiller la mise en application par les écoles de conduite de la réglementation qui les concerne, le Service visite régulièrement les écoles pour constater si elles se conforment toujours aux exigences prévues.

En 1976, le Service aura effectué, à la fin de décembre 1976, environ 300 visites.

Dans le cadre de la loi sur le port de la ceinture de sécurité, le Service, sur demande, anime des séances d'information et fournit à la population la possibilité de faire l'expérience du simulateur.

Le Service a été présent à date dans une trentaine de localités et a assuré ainsi près d'une quarantaine de jours de présence.

Pour chaque élève inscrit à une école de conduite, nous recevons une formule d'inscription et une fiche le concernant. Il convient particulièrement d'examiner la fiche de l'élève pour voir si tout est conforme. (Environ 90,000 exemplaires de l'un et l'autre formule).

Administration des permis d'école, extension, salle provisoire etc.

Les écoles de conduite peuvent sur demande et à certaines conditions obtenir un permis d'extension d'enseignement. Durant les 6 premiers mois de 1976, le Service a émis 166 permis, il est à noter cependant que vu certaines circonstances particulières ce nombre sera peut-être doublé pour le second semestre.

Concernant la sécurité agricole, participation à des cliniques et des rodéos en regard de la conduite de véhicules sur la ferme.

Assistance lors des campagnes portant sur la sécurité routière.

Le Service, sur demande, fournit l'assistance requise aux corps policiers ou aux municipalités qui désirent organiser une semaine de sécurité. De janvier à juin 76, le Service a participé à 5 projets de ce genre.

Supervision générale du cours de base sur la bicyclette.

Participation à des congrès, des conférences publiques ou à des émissions de radio ou de télévision.

Sur invitation, lors de congrès d'association ou de groupements, le Service accepte de présenter des conférences sur des sujets relatifs à la sécurité.

Ententes à négocier avec des Services d'autres ministères.

Le Service prépare dans le cadre de l'application de l'arrêté en conseil #1563 deux protocoles d'entente à négocier avec des services concernés au ministère de l'Education.

Mandats de travail

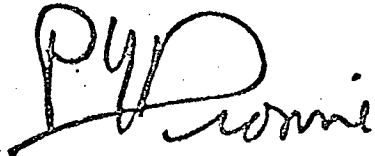
- 1- Guide de l'automobiliste:
Révision complète, corrections et amendements à la rédaction, refonte et nouvelle disposition des chapitres (progressés à date: 3/4); le projet sera soumis pour examen et autorisation, d'ici à quelques jours;
- 2- Taxi:
 - a) questionnaires topographiques.- Nous terminons la cueillette des données sur le terrain. Nous procéderons, en janvier, à l'ébauche des canevas de questionnaires (progressés à date: 1/3).
 - b) questionnaires de langue.- Le ministère de l'Education a révisé sa décision de prendre tout à charge. Ses questionnaires actuels ne sont pas adéquats. Il faudrait en faire d'autres. L'Office de la langue française accepte de prendre le mandat à sa charge. Nous débutons les négociations;
- 3- Gestion des documents:
 - a) conservation-échancier. Cette partie de l'étude est complétée. Le rapport est prêt.
 - b) classement uniforme des documents dans les trois Services et à la Direction. Nous commençons. Le Service central de la Gestion des documents est intéressé et collabore à notre projet;
- 4- Etude sur la limitation de la vitesse (publicité):
La rédaction est terminée. Reste à transcrire et faire approuver pour publication;
- 5- Pneus rechapés: texte de vulgarisation.
Mandat en suspens;
- 6- Sièges et harnais de sécurité pour enfants:
Mandat en suspens;
(La documentation disponible est trop restreinte. Les spécialistes aussi);

- 7- Bulletin "Bon Voyage":
- Cyclisme:
Texte approuvé pour l'imprimerie. La distribution sera effectuée sur demande.
- Motocyclisme:
Texte écrit, transmis à la Direction des communications.
Texte corrigé. Sera remis, la semaine prochaine, à la Direction des communications, pour imprimer;
- 8- Efficacité du système de points de démerite:
- Avancement du travail:
- a) bibliographie rassemblée et dépouillée.
 - b) questionnaire sur la perception des points de démerite par les automobilistes: Il reste 500 personnes à interviewer, pour compléter l'échantillon statistique.
 - c) formulaire du rapport d'entrevue.
Le formulaire est prêt, sauf des retouches mineures.
Il reste à l'expliquer aux interviewers et à le mettre en application. C'est l'accumulation de ces rapports qui aura de la valeur;
 - d) étude longitudinale par conducteur de l'effet du système des points de démerite. Les premières ententes sont établies avec le Service de l'informatique;
- 9- Caractéristiques des accidents commis par les policiers diplômés de l'Institut de police du Québec à Nicolet.
Les questionnaires remplis par les policiers tardent à entrer au Service régulièrement. Un rappel aux retardataires est actuellement en cours;
- 10- Pneus rechapés:
Le Québec a vu sa norme BNQ 1221-100 soumise à la concurrence de la CSA. Une nouvelle norme sera mise en force dans les autres provinces. Le Québec devra amender la norme pour l'uniformité.
Ce mandat est en voie de réalisation.
(Incidence sur l'étude du Service des Relations extraministérielles);

- 11- Statistiques des accidents de la route:
Rapport annuel;
Rapports trimestriels;
Rapports mensuels;
(Mandat permanent); un professionnel et un agent principal y sont affectés à plein temps;
- 12- Statistiques d'accidents de la route:
a) étude sur les piétons victimes.
(en suspens).
b) étude sur les effets du port de la ceinture de sécurité et de la réduction de la limite de vitesse.
Partiellement complétée; en marche: un rapport préliminaire a été soumis.
c) étude des accidents impliquant les conducteurs de moins d'une année d'expérience (en suspens);
- 13- Bicyclette:
Comité permanent de la CSA.
Ce mandat est en évolution. Le rapport officiel sera publié par l'ISO.
(Incidence de cette participation dans l'enquête sur Service des Relations extraministérielles);
- 14- Questionnaires de l'examen écrit aux permis de conduire:
Mandat renouvelé. Les questionnaires sont à refaire en entier. Actuellement, ce mandat est en suspens, pour être coordonné au mandat du Service d'Etude et Recherche sur l'examen pratique au permis de conduire;
- 15- Centre de documentation:
Mandat permanent.
Accumulation, inventaire, analyse, codification, classement. Publication périodique d'un bulletin d'information sur les nouvelles acquisitions. Tout fonctionne bien, les demandes de services augmentent continuellement;

16- Evaluation des postes du Service d'Etudes en sécurité routière.

Ce mandat vient de nous être confié, en vue de clarifier les fonctions et de bâtir la pyramide des responsabilités. Nous débuterons incessamment.



Pierre-Yves Dionne, ing.
Chef du Service d'Etudes
en sécurité routière

Le 19 novembre 1976

SERVICE DE LA VERIFICATION MECANIQUE

A- Mandats courants

- 1- Vérification annuelle des autobus et des véhicules d'écoliers;
- 2- Vérification continue et sur demande de tous autres types de véhicules;
- 3- Vérification bi-annuelle des véhicules-taxis;
- 4- Scellage bi-annuel des taximètres, avec le concours de certains horlogers.

B- Mandats spéciaux

- 1- Projet de réglementation sur l'inspection obligatoire des véhicules automobiles qui font l'objet d'un transfert du droit de propriété;
 - 2- Projet de réglementation sur les silencieux et garde-boues de motocyclette.
-

QUEBEC, le 23 novembre 1976

Monsieur Claude Rouleau
Sous-ministre
Ministère des Transports
700, boulevard St-Cyrille
29ème étage
Québec, Qué.
G1R 5A9

Sujet: Priorités et projets du
Bureau des véhicules automobiles
Notre dossier CG1

Monsieur le Sous-ministre,

J'ai fait l'inventaire des problèmes, priorités ou projets du Bureau des véhicules automobiles afin d'obtenir les orientations nouvelles requises s'il y a lieu.

Dans certains cas, il ne s'agit que de questions. Dans d'autres, de substantiels dossiers supportent les propositions. Dans certains cas, les études ne font que débiter.

J'ai divisé plus ou moins arbitrairement la matière en trois: très court terme, court terme et moyen terme.

A- TRES COURT TERME

I- Questions:

- 1- La fabrication des plaques 1977 doit débiter au mois de janvier prochain. Faisons-nous disparaître sur ces plaques la mention "La belle province"? La remplaçons-nous par une autre? Si oui, laquelle?

...2/

- 2- Est-ce qu'on nous octroie le budget voulu pour mettre en application la proposition de 3M sur les plaques réfléchissantes sur une base facultative? Vous avez écrit le 4 novembre 1976 à ce sujet au Conseil du Trésor.

II- Projets:

- 1- Dès le 15 décembre, émission du nouveau permis de conduire supprimant les distinctions de conducteur chauffeur. Ci-joint spécimen.
- 2- Implantation d'un permis temporaire de conduire qui sera délivré dès janvier 1977 directement par les bureaux régionaux après succès à l'examen. Ce permis sera valide pour 30 jours pendant que le permis régulier sera délivré de Québec par l'Informatique.
- 3- Modification du système de points pour régler certains problèmes de procédure soulevés par le Tribunal des Transports et pour être plus sévère à l'égard des chauffeurs d'autobus scolaires. Le projet est prêt à vous être soumis d'ici quelques jours.

B- COURT TERME

- 1- Remplacement en tout ou en partie des émetteurs à commission par les Caisses Populaires. Il y a en effet 1250 Caisses Populaires au Québec dont 600 sont informatisées; ces dernières desservent 80% de la population. Il y aurait avantage à ce que des négociations préalables soient envisagées au plus haut niveau. Si ce n'est pas possible avec les Caisses Populaires, il y aura lieu de trouver un nouvel encadrement pour les émetteurs à commission.
- 2- Si possible pour l'automne 1977 adopter une tarification de l'immatriculation basée sur le nombre de cylindres des automobiles comme en Ontario. Cela simplifierait et accélérerait les procédures.
- 3- Modification de la présente politique contestée de ne pas rembourser les plaques d'immatriculation quand on se départit de son véhicule en cours d'année. Etude presque terminée.

- 4- Implantation d'une expérience pilote d'examens de conduite sur rendez-vous pour diminuer les périodes d'attente dans nos bureaux d'examens.
- 5- Sensibiliser le Ministre au problème de l'assurance automobile sous deux aspects:
 - a) en vertu de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile, c'est lui qui répond de cette question devant le Parlement.
 - b) si on impose l'assurance obligatoire, il y a des contraintes de contrôle au niveau de l'immatriculation et du permis de conduire.
- 6- Implantation progressive des classes de permis de conduire selon le système de la Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé.
- 7- Remplacement du Guide médical actuel par un nouveau plus à date. Actuellement, en négociation avec les diverses associations de spécialistes en médecine.
- 8- Simplification des échelles de droits que le B.V.A. perçoit pour la C.T.Q.
- 9- Modification du Règlement sur les écoles de conduite. Projet presque terminé.
- 10- Règlement sur les pneus rechapés.
- 11- Règlement sur l'inspection mécanique pour printemps 1977.
- 12- Développement avec les corps de police de programmes de sécurité routière dans le cadre de l'Opération survie.
- 13- Implantation d'un rapport d'accidents uniforme sur tout le territoire du Québec en collaboration avec la Commission de police. Sur le point d'être conclu.
- 14- Nouveaux tests linguistiques pour les chauffeurs de taxi selon le Règlement 4 avec la collaboration du personnel de la Régie de la langue française.

- 15- Publication d'un manuel sur la conduite automobile sous le titre "En route". Ce manuel est en voie de composition et deux chapitres pourront être publiés bientôt.
- 16- Etude sur les sièges d'enfants à rendre obligatoires selon la Loi 13.
- 17- Evaluation de l'impact du système de points et réorientation en fonction des résultats obtenus. Entrevues par l'équipe volante.

C- MOYEN TERME

- 1- Projet d'échelonner l'immatriculation des véhicules automobiles autres que commerciaux sur douze mois comme nous l'avons fait pour le permis de conduire pour régulariser l'emploi du personnel. Nécessité de l'accord du Ministre des finances à cause du déplacement considérable, pour une année seulement, des revenus.
- 2- Refonte du Code de la route.
- 3- L'intégration de l'informatique à tous les systèmes administratifs du BVA.
- 4- Etude de l'implantation progressive d'un permis de conduire avec photo.
- 5- Projet de rappel de certaines catégories de conducteur d'automobile pour des examens de requalification.
- 6- Remplacement du privilège de préexamen qu'on donne actuellement aux écoles de conduite par un test plus approprié pour évaluer les connaissances des élèves des écoles de conduite sans pour autant augmenter le fardeau de nos bureaux d'examens.
- 7- Révision générale des structures opérationnelles du BVA au niveau des services et de la micro-organisation pour tenir compte de son évolution.
- 8- Consolidation informatique du dossier de l'automobiliste.

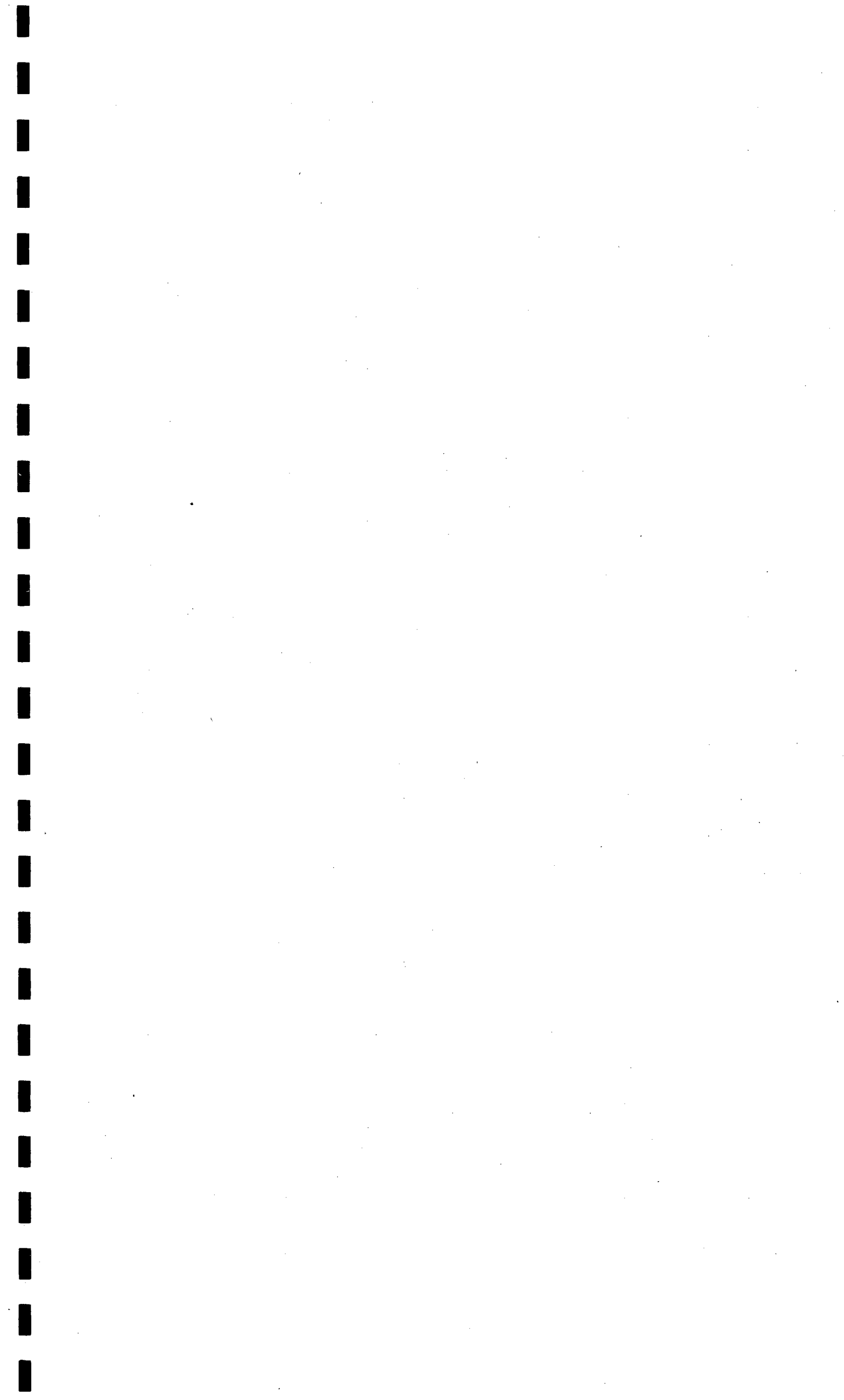
Je suis, Monsieur le Sous-ministre, à votre disposition pour tout commentaire sur ces projets et je vous prie d'accepter l'assurance de ma collaboration.

Le Directeur général du Bureau
des véhicules automobiles,


Ghislain K. Laflamme, avocat

/cc

Pièce jointe



ANNEXE V

RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE
DES SYSTEMES DE TRANSPORTS

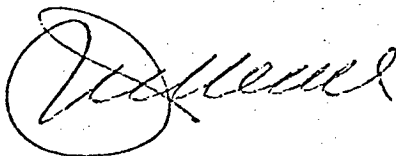
Le 24 novembre 1976

Mémoire à monsieur Claude Rouleau
Sous-ministre

La vôtre du 23 novembre m'est bien parvenue et je m'empresse de vous faire parvenir ce que j'avais déjà exigé de mes directeurs soit une énumération des dossiers en cours et des préoccupations instantes déjà à l'esprit de nos gestionnaires.

Je regrette de ne pouvoir livrer le document dans la forme voulue pour l'échéance fixée étant donné que cela touche quelque 70 thèmes, mais il sera certainement facile à partir de cette énumération de mettre à profit les connaissances des gestionnaires impliqués et d'apporter des commentaires verbaux qui sauront beaucoup mieux nuancer des dossiers qui sont pour un grand nombre difficilement compressibles en petites capsules.

Le sous-ministre adjoint,



JACQUES L. CHARLAND.

DIRECTION DU TRANSPORT DES PERSONNES

Etat de la situation
concernant les systèmes de transport
en commun, scolaire et par taxi

Québec, le 19 novembre 1976

TRANSPORT SCOLAIRE (question urgente)

A) - Réglementation sur le transport scolaire pour 1977-78

- a) Subventions aux institutions privées;
- b) Permis de transport aux entrepreneurs;
- c) Subventions aux commissions scolaires sur le territoire de l'île de Montréal;
- d) Renouvellement des contrats pour 1977-78.

B) - Engagement de la firme H.-Marcel Caron & Cie (Claude Lemieux)

Cette firme calcule depuis 1974, pour le ministère des Transports, les tables de taux et tarifs pour le transport scolaire (coût \$35,000.).

C) - Comité tripartite ministère de l'Éducation - ministère des Transports - F.C.S.C.Q.

Comité formé de représentants de la F.C.S.C.Q. du M.T.Q. et du ministère de l'Éducation. Ce comité se réunit au moins six fois par année.

-2-

TRANSPORT EN COMMUN

A) - Loi des corporations municipales et intermunicipales de transport:

Ce projet de loi est urgent. Les agglomérations de Chicoutimi, Lévis et Trois-Rivières sont prêtes à effectuer la municipalisation des transports.

B) - Règlement numéro 18 - les services touristiques

Règlement pour permettre aux transporteurs étrangers de venir au Québec sans avoir de permis de service touristique.

C) - Règlement sur les limousines

Projet réalisé afin de permettre l'émission de permis de limousine pour l'aéroport de Mirabel. La rédaction de ce document remet en cause tout le système de transport terrestre effectué par la compagnie Murray Hill.

D) - Grève à Métropolitain Provincial

Le ministère des Transports "en principe" n'est pas impliqué dans les grèves de transport. Cependant, ce conflit dure depuis quatre mois. Le président de la compagnie, M. Jacques Lareault, a invité les municipalités du territoire desservi par son permis à le subventionner.

TRANSPORT PAR TAXI

1 - Refonte du Règlement numéro 6

Le Règlement numéro 6 est en vigueur depuis novembre 1973. Il a été amendé plusieurs fois. Une refonte du règlement est envisagée. Cette refonte du règlement permettra d'intégrer les amendements dans un règlement global en plus d'apporter quelques réformes d'ordre administratif comme l'affichage des taux et tarifs, la location des permis, etc.

2 - Règlement sur les associations de service

C'est le deuxième volet sur la réforme de la réglementation des taxis. Elle est importante. Ce secteur n'a jamais été contrôlé. Il est vivement contesté par les propriétaires de taxis, surtout à Montréal.

3 - Collaboration en vue de la formation d'une association de chauffeurs de taxi à Montréal

Depuis six mois, le service du Transport par taxi, en collaboration avec la Fraternité des chauffeurs de taxi de Montréal, représentée par M. Mathias Rioux, a entrepris de mettre sur pied une association de chauffeurs de taxi.

4 - Mise en place des contrôles policiers municipaux pour l'application du Règlement numéro 6 sur le transport par véhicule-taxi

Cette mise en place des contrôles policiers municipaux se fait en collaboration avec le ministère de la Justice qui consulte l'Association des Cités et Villes de la province de Québec et l'Association des Chefs de police de la province de Québec.

- 5 - Amendement au Règlement numéro 6 pour permettre le contrôle des cotisations aux ligues de taxis

QUEBEC
Le 19 novembre 1976.

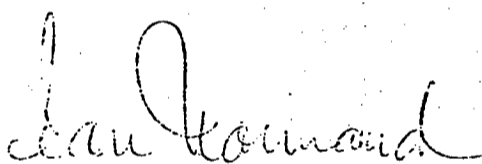
MEMO

A : Monsieur Jacques L. Charland, ing.
Sous-ministre adjoint

De : Jean Normand, ing.

A votre demande, je joins les préoccupations de la Direction du transport routier des marchandises avec une note d'appréciation sur les dossiers. Cette lettre ignore bien entendu les sujets strictement administratifs qui n'ont de connotations susceptibles d'intéresser les plus hautes autorités du ministère.

Espérant ne pas avoir oublié de dossiers majeurs, je demeure à votre disposition pour tout renseignement additionnel.



Jean Normand, ing. - directeur
Direction du transport routier
des marchandises.

JN/gt

p.j.

URGENT

IMPORTANT

ACTION FUTURE

INFORMATION

DOSSIERS - DIRECTION DU TRANSPORT ROUTIER DES MARCHANDISES

- | URGENT | IMPORTANT | ACTION FUTURE | INFORMATION | |
|--------|-----------|---------------|-------------|--|
| | X | | X | 1. Les relations avec la commission des transports
Qui est le défenseur de l'intérêt public? |
| | X | | X | 2. Politique fédérale de transports
M. Lang - Transport de matières dangereuses - Transport
des animaux |
| | X | | X | 3. Nos relations avec les provinces voisines
Pratiques différentes - Comité permanent avec
l'Ontario |
| | X | | | 4. Les ententes de réciprocité
a) Ontario (Hull - location)
b) Etats-Unis |
| | | | X | 5. Arrêtés en conseil devant être adoptés très rapidement |
| | | | X | 6. Réglementation des charges lourdes
Incidence sur les routes et l'industrie |
| X | | | | 7. Balances
Le service des poids et mesures d'Ottawa
Collaboration ou dédoublement |
| | X | | | 8. Politique du ministère vis-à-vis les entreprises de
camionnage appartenant à des compagnies ferroviaires
(thèse de l'Association du camionnage du Québec reliée au
point no. 1 du service du transport général |
| | | X | | 9. L'importance relative de la cueillette et de la livraison
en milieu urbain - incidence économique |
| | X | | | 10. Subventions du gouvernement fédéral à l'est de Lévis
(M. F. R. A.) |

URGENT

IMPORTANT

ACTION FUTURE

INFORMATION

DOSSIERS - DIRECTION DU TRANSPORT ROUTIER DES MARCHANDISES

	X		
	X		
			X
X	X		
	X		
		X	
X			
		X	
	X		
X	X		

11. Permis spéciaux - incidence sur le développement économique et la sécurité routière (maisons Gobeil - piscines préfabriquées - Hydro-Québec)
12. Désir d'uniformisation des règlements de transports au Canada.
13. Relations avec les diverses associations de camionnage.

DOSSIERS - SERVICE DU TRANSPORT GENERAL

1. Loomis - Courrier Trans-Québec - Argo
2. Commission des investissements étrangers
ex. : U P S - Délivro
3. Classification des comptes - rapport annuel - statistiques
4. Règlement 22 B pour exclure le bois non ouvré
5. Connaissance uniforme
6. Transport le dimanche - litige entre la commission canadienne des transports et le Québec
7. Révision de la réglementation sur la location

URGENT

IMPORTANT

ACTION FUTURE

INFORMATION

DOSSIERS - SERVICE DU TRANSPORT GENERAL

			X
			X
X	X		
X	X		
X	X	X	

8. Règlement 23 - Mirabel - Montréal-Métropolitain
9. Rapport Vachon - Entente avec l'Industrie et commerce relativement à la PME
10. Taux à contrats - structure des taux - importance pour le développement économique régional
11. Transport comme levier économique - mise en marché - entreposage - compagnies liées ... relations avec le ministère de l'industrie et du commerce
12. Politiques et règlements à établir en matière de courtage et de transport par remorquage.

DOSSIERS - SERVICE DU TRANSPORT EN VRAC

			X
X	X		
X	X		
X	X		

1. Rôle paternaliste que le camionneur attend de l'Etat
2. Remise en question du règle 12 L
3. Poste d'affectation et clause 75-25
4. Avenir des associations - liberté des membres - formule coopérative

DOSSIERS - SERVICE DU TRANSPORTS EN VRAC

IMPORTANT

ACTION FUTURE

INFORMATION

5. Particularités de Montréal - F T Q - courtage
poste de neige
6. Nos interventions dans la fixation des taux
7. Transport du bois - lettre de M. Mailloux en septembre -
secteur négligé
8. Transport des déchets et des ordures ménagères -
Problème tarifaire - importance pour les villes -
Contrôle étranger -

X

X

X

X

SERVICE DU TRANSPORT MARITIME
ETAT ACTUEL DES DOSSIERS.

Voici l'état actuel des dossiers dans le secteur du transport maritime:

I- SERVICES SUBVENTIONNES DE TRAVERSIERS ET DE CABOTAGE

a- Traverse Sorel-St-Ignace-de-Loyola

Pour la seconde année consécutive, il n'a pas été possible de signer un accord de service avec l'opérateur i.e. La Traverse du St-Laurent Ltée, cela pour des raisons trop longues à expliquer ici. Le service s'effectue quand même selon les normes régulières d'opération mais le problème devrait être réglé une fois pour toutes, car nous avons fait déjà plusieurs propositions que nous jugeons raisonnables.

Montant de la subvention
pour l'année 1976-1977 \$216,000.00

b- Traverse Montmagny-Ile aux Grues

Service normal se terminant à
la fin de novembre. Montant
de la subvention 1976-1977 \$ 80,000.00

c- Traverse St-Joseph-de-la-Rive-Ile aux Coudres

Cette traverse a été acquise par le gouvernement du Québec au cours de l'année financière 1976-77 et est sous la juridiction de la Société des Traversiers du Québec depuis le 1er octobre 1976, cela pour l'opération du traversier.

Montant de la subvention 1976-77 \$703,000.00

d- Traverse Rivière-du-Loup-St-Siméon

Service opéré par La Traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon Ltée et se terminant en janvier.

Montant de la subvention 1976-77 \$198,400.00

... .. /2

... .. /2

e- Traverse Baie-Ste-Catherine-Tadoussac

Service opérant à l'année longue par la Cie Charlevoix-Saguenay Ltée.

Montant de la subvention 1976-77 \$1,746,200.00

f- Traverse du Lac Témiscouata

Service opéré par la Coopérative de la Traversée de St-Juste-du-Lac; se terminera au cours de décembre. Le M.T.Q. vient de mettre en service sur cette traverse un nouveau bac au coût de \$421,000.

Montant de la subvention 1976-77 \$71,700.00

g- Traverse Hâvre-Aubert-Ile d'Entrée-Cap-aux-Meules

Service opéré par le Capt. G. Renaud et se terminant en décembre.

Montant de la subvention 1976-77 \$45,000.00

h- Traverses opérées par la Société des Traversiers du Québec.

- Québec-Lévis
- St-Joseph-de-la-Rive - Ile aux Coudres (depuis le 1er oct. 1976).
- Matane-Baie-Comeau et Matane-Godbout, cette dernière n'ayant pas opérée au cours de 1976-77. Le M.T.Q. rembourse à la S.T.Q. les déficits d'opération de ces services.

Montant de subvention pour ces opérations \$3,019,000.00

i- Traverse Chevery-Harrington Harbour

Nous n'avons jamais versé de subvention à cette traverse. Suite à plusieurs indications dans cette direction un montant de \$12,000. fut affecté au budget de 1976-77.

Montant de la subvention 1976-77 \$12,000.00

j- Traverse Lotbinière-Deschambault

Subvention plus ou moins régulière.

Montant de la subvention 1976-77 \$15,000.00

... .. /3

k- Desserte de la Moyenne et Basse-Côte-Nord

Service assuré par Agence Maritime Inc. en vertu d'un contrat se terminant en décembre 1977 (3 ans). Le gouvernement fédéral assure les deux-tiers (2/3) de la subvention totale.

Montant de la subvention 1976-77 \$1,095,600.00

l- Desserte des Iles de la Madeleine

Service assuré par C.T.M.A. selon un contrat annuel se terminant à la fin de la saison de navigation.

Montant de la subvention \$867,000.00

Montant total pour fin de subventions
pour l'exercice 1976-1977 \$8,068,900.00

Préoccupations principales dans le secteur des subventions.

-Régler définitivement le cas de la Traverse de Sorel en lui faisant accepter un accord satisfaisant les deux parties.

-Négocier d'ici le 31 décembre 1976 la subvention pour la desserte de la Moyenne et Basse-Côte-Nord. Ceci peut-être très important pour le Québec étant donné que le Fédéral paie les 2/3 de cette subvention qui représente un montant de \$3 millions. Après le 31 décembre, le dossier au niveau fédéral passera de la Commission Fédérale des Transports au ministère fédéral des Transports et nous risquons d'avoir à recommencer à zéro au niveau fédéral.

-Mettre immédiatement en marche le processus de négociation pour le renouvellement des accords de services de traversiers, année 1977-78.

-Etablir une politique de subventions pour l'ensemble de nos traverses, ce que nous tentons de faire depuis près de deux ans. L'étude des traverses du Bas-St-Laurent pourrait nous aider grandement là-dessus.

... .. /4

... .. /4

II- Autres service de traversiers

Nous recevons également plusieurs demandes de la part de traverses qui ne sont pas sous la responsabilité de notre Service. Actuellement, ce sont:

a) Traverse Saint-Jean-des-Piles (riv. St-Maurice)

Demande de subvention de \$2,500. pour réparation de leur navire. Pas de décision arrêtée.

b) Traverse Trois-Pistoles-Les-Escoumins

Demande de réparations du quai de Trois-Pistoles pour la saison d'opération 1977. Demande appuyée par les corps intermédiaires environnants.

c) Traverse entre l'Ile Dorval et la ville de Dorval

Demande pour la réfection du quai de l'Ile Dorval. Peu impliquer aussi du dragage.

d) Traverse Oka-Como

Demande pour le dragage du chenal.

Principales préoccupations

Le M.T.Q. doit-il intervenir au sein de ces services de traversiers. Jusqu'à quel point, ces liens fluviaux doivent être considérés comme des extensions du réseau routier. Il y a là une question de politique qu'il faut préciser.

III- Navire

Le Corégone

Affrété actuellement par le Syndicat Coopératif de la Traverse de St-Juste-du-Lac.

Faut s'occuper du respect de la garantie.

Etant donné que nous avons maintenant une personne pour s'occuper de l'entretien de nos navires, il serait logique que nous rachètions de la S.T.Q. les navires

... .. /5

... .. /5

La Marjolaine et Pierre de Saurel (Baie-Ste-Catherine-Tadoussac) dans le but d'éliminer un niveau d'intervention, ce qui complique nécessairement l'opération des services.

IV Infrastructures

a) Débarcadère routier de Matane

Transformations prévues de \$2 millions au sein de ce débarcadère, résultant de la construction à proximité du débarcadère ferroviaire, le tout par le même entrepreneur. Egalement, des réparations au même débarcadère prévues en Régie.

Régler la question du bail du restaurant.

b) Débarcadère de Baie-Comeau

Continuer les recherches pour trouver de l'eau potable près du débarcadère ou trouver une autre solution. Réaménager la circulation automobile sur ce débarcadère et prendre une décision quant à la construction d'une gare maritime.

c) Débarcadère de Godbout

Compléter les travaux de construction de ce nouveau débarcadère.

Refaire les aménagements routiers à proximité du débarcadère.

Réparation de la digue.

d) Transfert de juridiction des débarcadères pour traversiers routiers.

Négociations à compléter pour le transfert du Fédéral au Provincial de la juridiction d'une douzaine d'infrastructures portuaires utilisées pour les opérations de traversiers. Ceci dans le but d'intégrer les opérations de traversiers en y enlevant un niveau d'intervention qui a toujours compliqué inutilement les opérations.

... .. /6

... .. /6

e) Quai de l'Ile d'Anticosti

Le quai de l'Ile d'Anticosti est maintenant propriété du gouvernement provincial. Il est en mauvais état et des réparations s'imposent.

Il serait important de connaître au plus tôt la vocation définitive de l'Ile dans le but de préciser le type d'interventions techniques que nous devrions y faire. Au cours de 1975-76, certaines réparations y furent effectuées par le M.T.Q. et d'autres plus importantes devront être faites rapidement pour éviter une détérioration des installations existantes.

f) Iles de la Madeleine

Le projet d'exploitation du sel aux Iles de la Madeleine semble se concrétiser. Une infrastructure destinée au chargement du sel devrait être construite, probablement par le M.T.Q.

Principales préoccupations

- compléter les travaux à Godbout pour réouvrir le service à cet endroit.

- terminer les négociations avec Ottawa en ce qui concerne le transfert de juridiction des infrastructures pour traversiers.

- continuer les recherches pour trouver de l'eau potable au débarcadère de Baie-Comeau et effectuer le réaménagement du débarcadère actuel.

- continuer nos interventions auprès du ministère fédéral des Travaux Publics pour maintenir dans un état passable les quais de Montmagny et de l'Ile aux Grues. Les autorités fédérales envisagent de fermer le quai dès le printemps 1977 pour cause de sécurité ce qui aura pour effet d'arrêter le service de traversier.

- déterminer la vocation de l'Ile d'Anticosti afin de préciser le type d'interventions que nous serons appelés à y faire.

- rapatrier, dans la mesure du possible, au ministère des Transports, les différentes interventions gouvernementales dans le domaine des infrastructures maritimes tels que quais, débarcadères, marinas, cales sèches, etc.

... .. /7

... .. /7

V - Etudes et projets

a) Traverses et cabotage dans le Bas Saint-Laurent

Le devis pour l'étude des systèmes de traversiers en aval de l'Île aux Coudres et du cabotage subventionné est prêt à être envoyé à des firmes de consultants. Cette étude est destinée à faire la réévaluation de nos circuits de traversiers, de leur site, rentabilité, programmation, etc. Ce sera l'embryon de notre politique en ce domaine. Cette étude est évaluée à \$250,000.

b) Nouveaux débarcadères sur le Saguenay

L'étude préliminaire pour la construction des nouveaux débarcadères à Baie-Ste-Catherine et Tadoussac est maintenant terminée. Le contrat des plans définitifs devrait être confié à une firme-conseil le plus tôt possible car près de 2 ans seront nécessaires pour compléter les travaux. Le coût de ces travaux est évalué à \$7,000,000.

Un nouveau navire est prévu pour cette traverse et nous avons également les données de base à ce sujet. Entre le moment où une décision est prise de construire un navire et le moment où il est en opération, il s'écoule au moins 2 ans, ce qui suppose également une décision à ce sujet.

c) Traverse Montmagny-Île aux Grues

Les sondages préliminaires pour le choix du site du nouveau débarcadère à Montmagny ont été confiés à une firme spécialisée mais n'ont pas encore été faits.

Il est important de continuer ce dossier au plus tôt si le M.T.Q. désire voir instaurer un nouveau système de traversier au cours de la saison 1978.

Nous avons également demandé à une firme de consultant de nous préparer un court devis sur le type de navire susceptible d'être en opération à cet endroit. On aura le rapport vers la fin de décembre.

d) Divers

Notre Service participe aussi soit à titre de secrétaire, soit à titre de membre, au Groupe de travail du sous-comité de la rédaction de la politique portuaire

... .. /8

... .. / 8

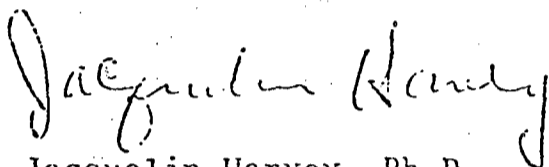
québécoise, au comité de l'Etude du port de Québec,
au comité de l'Etude du vrac solide, au comité de
l'Etude des autres ports et au comité de l'Etude des
Transports aux Iles de la Madeleine.

VI- Administration

Voir à l'engagement d'un nouvel ingénieur au sein
de l'année financière 1976-77 pour les infrastructures.

Penser à l'engagement d'un Technicien en Travaux
publics pour servir de support à l'infrastructure.

Constituer, administrativement parlant, la division
des infrastructures et la division des Services.



Jacquelin Harvey, Ph.D.,

Le 23 novembre 1976.

SOMMAIRE

1. Gestion des chemins de fer de juridiction provinciale
2. Gestion des projets tombant sous l'empire de la "Loi sur le déplacement des lignes de chemin de fer"
3. Représentations lors des audiences de la Commission Canadienne des Transports
4. Prise en charge de la composante ferroviaire de dossiers menés par d'autres services ou ministères
5. Consultations techniques et participation à des dossiers ferroviaires menés par d'autres services
6. Travaux et dossiers divers
7. Projet Ferchibal

1. Gestion des chemins de fer de juridiction provinciale

1.1 Etendue de la juridiction:

- neuf compagnies actives dotées de chartes provinciales;
- ces compagnies sont soumises totalement ou partiellement à la Loi provinciale des Chemins de Fer (Chapitre 290) en fonction:
 - des dispositions de leurs chartes respectives;
 - d'une juridiction partagée avec le Fédéral (3 cas);

1.2 Responsabilités du service:

- appliquer la loi dans les champs de compétence du Ministère des Transports;
- en vertu de cette loi, le Ministère partage sa juridiction avec:
 - l'Assemblée Nationale
 - le Lieutenant-Gouverneur en Conseil
 - la Commission des Transports du Québec
 - la Régie des Services publics
 - d'autres ministères
 - et, depuis peu, la Régie des Mesures Anti-inflationnistes

1.3 Actions du service:

Jusqu'ici, l'activité du service s'est limitée à la perception des redevances versées par quatre sociétés et au processus d'approbation des tarifs d'une seule compagnie.

1.4 Revision et "opérationnalisation" de la loi:

- Le Chapitre 290 se révèle désuet, incomplet, souvent confus et parfois inapplicable;
- Le service vient de compléter la première étape en vue de la revision et de l'opérationnalisation de la loi: celle-ci, ainsi que les chartes des neuf compagnies en cause, ont été systématiquement analysées;

- on amorce présenterent la deuxième étape, à savoir la consultation des divers intervenants
- on procédera ensuite à une révision progressive de chacune des sections de la loi et à leur opérationnalisation.

1.5 Grandes orientations avant d'en arriver là: il importera cependant de déterminer, avec les autorités du Ministère, les grandes orientations de l'exercice de cette juridiction notamment en ce qui concerne:

- la portée de la loi: loi cadre tenant compte de futures implications provinciales en matière ferroviaire, comme le R.E.M., ou loi orientée uniquement vers les neuf compagnies existantes;
- critères et degré de contrôle de la tarification et des niveaux de service;
- critères et degré de contrôle de la sécurité des infrastructures, du matériel roulant et des opérations.

2. Gestion des projets tombant sous l'empire de la "Loi sur le déplacement des lignes de chemin de fer" ("Bill C-27", Partie I).

2.1 Responsabilités du service:

- participer à l'élaboration de l'entente Québec - Ottawa;
- informer les municipalités et leur aider à préparer leurs demandes;
- représenter le M.T.Q. au Comité interministériel Affaires municipales - Transports, responsable de la sélection des demandes;
- siéger au Comité fédéral-provincial responsable des projets.

2.2 Inventaire des dossiers:

- une vingtaine de municipalités ont signifié leurs intentions;
- trois projets sont très avancés (demande formelle et devis d'étude déposés ou sur le point de l'être): Victoriaville, Amos, Jonquière;
- six autres dossiers passablement actifs.

2.3 Etat de la question

- suite à une proposition provinciale, le Québec et Ottawa étaient sur le point de finaliser une entente en septembre dernier;
- cependant, lors de la dernière réunion du Comité fédéral-provincial des Transports, les représentants d'Ottawa ont fait part de la remise en question des dispositions financières du Bill C-27 et proposé la fusion des sommes qui auraient été allouées à ces projets, avec le fonds d'aide au transport urbain;
- l'ensemble du dossier C-27 est donc entré dans une période de "flottement"; c'est à M. Pierre La Fontaine, chef du Service d'Analyse des Systèmes, qu'incombe la tâche d'évaluer cette contre-proposition fédérale pour le compte du Ministère.

3. Représentations lors des audiences de la Commission Canadienne des Transports.

3.1 services voyageurs

quatre services en 1976
(en collaboration avec Politiques et Développement)

3.2 embranchements

huit requêtes en cours

4. Prise en charge de la composante ferroviaire de dossiers interministériels

4.1 Mines de silice de Charlevoix

4.2 Projet d'aménagement de la rivière Yamaska sud-est
(réservoir de Cowansville)

5. Consultations techniques et/ou collaboration à des dossiers ferroviaires menés par d'autres instances

5.1 Trains de banlieue de la Région de Montréal

5.2 Acquisition de Penn-Central par Con-Rail

5.3 Corridor Montréal - Québec

5.4 Etude du transport interurbain au Québec

5.5 Plan de "revitalisation" des trains de voyageurs

5.6 Etude du "Triangle" (Montréal - Sherbrooke - Québec)

5.7 Révision de la politique tarifaire des marchandises

5.8 Problématique du transport des grains

5.9 Etude du port de Cacouna

6. Dossiers divers
- 6.1 Conversion métrique de la Loi provinciale des chemins de fer
 - 6.2 Problématique du transport des produits forestiers, notamment des copeaux de bois
 - 6.3 Intervention pour le service d'autobus à la Gare de Ste-Foy
 - 6.4 Recherche de solutions pour deux projets d'élimination de traverses à niveaux nécessitant des déviations ferroviaires
 - 6.5 Aide à la révision de la couverture cartographique au 1/50,000
 - 6.6 Aide au Ministère des Travaux Publics dans le cadre d'un projet d'édifice touchant les terrains d'une société ferroviaire

7. Etude de transport du Projet Ferchibal

Ce dossier ne concerne que le chef du service du Transport ferroviaire, à titre de gérant de projet de cette étude. Pour l'état d'avancement de ce dossier, prière de consulter le bilan des activités du service d'Analyse des Systèmes (Pierre La Fontaine).

Pierre L. Charron
Chef du service
Transport ferroviaire

QUEBEC, le 20 novembre 1976.
PLC/sm

LE DEBARCADERE FERROVIAIRE DE MATANE

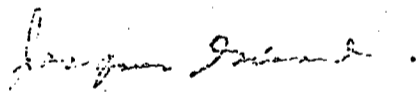
Le projet progresse normalement et, quoique avec environ quatre (4) mois de retard, tout est dans l'ordre. Ce projet comporte, également, certaines réparations au système de défenses du débarcadère routier. Le contrat au montant de \$6,723,425 (\$5,148,235 - débarcadère ferroviaire et \$1,575,190 - débarcadère routier) a été signé le 28 octobre et les travaux doivent être terminés dans un an.

Il faudra négocier avec le Canadien National les droits de quaiage et l'opération du débarcadère ferroviaire de Matane; le Canadien National désirerait obtenir l'usage gratuit de cette infrastructure, ce qui me semble inadmissible.

LA SOCIETE DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU - HAUTERIVE

Le projet progresse normalement. Le contrat a été signé à Baie-Comeau le 11 octobre au montant de \$6,728,804. La Société aura à fournir du matériel au montant de \$950,000. Cependant, il reste deux problèmes majeurs à résoudre:

- la Société n'a pas encore le contrat de transport de papier de Quebec North Shore Paper;
- la Société s'est engagée dans un contrat qui excède de près de \$2,000,000 les contributions dont elle dispose. De façon générale, la Société a énormément de difficultés à opérer de façon autonome.



Jacques Girard, ing.,
Directeur,
Transports maritime et aérien.

QUEBEC, le 23 novembre 1976.
JG/cbb

LISTE DES DOSSIERS SOUS ETUDE AYANT UNE RELATION AVEC LE

GOUVERNEMENT FEDERAL

I REVISION DE LA POLITIQUE FEDERALE DES TRANSPORTS

a) Relations entre Transport-Canada et la Commission canadienne des transports

Amendements à la loi en vue de confier au ministre des transports le rôle d'élaborer les politiques et de confier à la Commission canadienne des transports le mandat de les appliquer. (?)

b) Sociétés de la Couronne

Amendements à la loi en vue de donner au ministre des transports le pouvoir d'orienter la planification et les orientations des Sociétés de transport de la Couronne (Air Canada, C.N., etc...).

c) Tarifification

Amendement à la loi en vue de modifier la structure des tarifs ferroviaires de fret afin de:

1) tarifs minimum/maximum

- réduire la limite maximale et de l'appliquer à tous les expéditeurs
- faire appliquer plus vigoureusement la limite minimale qui est le taux compensatoire

- reviser l'ordonnance des tarifs ferroviaires en redéfinissant la base de calcul de la limite minimale
- 2) tarifs longue/courte distance
 - prohiber selon certaines modalités à définir, la discrimination entre les tarifs pour les expéditions distance intermédiaire/longue distance.

d) Concepts de base

Amendements à la loi en y incorporant les dix principes de base parmi lesquels on note:

- le transport doit permettre de réaliser les objectifs socio-économiques (le développement régional);
- la situation particulière des transports à travers les différentes régions;
- la situation particulière du développement des différentes régions;
- la récupération des coûts de transport des usagers, dans la mesure du possible.

II CODE MARITIME

Il s'agit d'une révision de la loi sur La marine marchande qui vise à interdire tout cabotage aux navires tant étrangers que du Commonwealth et pour tout le Canada. Jusqu'à présent cette restriction ne s'appliquait qu'à la zone formée du Saint-Laurent allant des Grands-Lacs à l'Ile d'Anticosti.

III MFRA/ARFAA

Le gouvernement fédéral procède actuellement à une révision des modalités d'application des lois sur les taux de transport de marchandises dans les Maritimes (MFRA) et sur l'aide financière au transport des marchandises dans la région Atlantique (ARFAA); le Québec est visé parce que la rive sud, de la Gaspésie à Lévis, est incluse dans le territoire désigné.

IV REVISION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE PORTUAIRE

Les principes ont été acceptés par le cabinet fédéral et un projet de loi est en préparation; un groupe fédéral est à définir les modalités d'application; les provinces ont dénoncé cette révision. En effet, la nouvelle orientation laisse peu de place à la participation provinciale (permis) et porte atteinte à l'autonomie locale (land use).

V REEVALUATION QUINQUENNALE DES SERVICES DE TRAINS PASSAGERS RECEVANT DES SUBVENTIONS

- 1) Le service transcontinental à l'ouest de Montréal et des dessertes régionales (4 au Québec) font l'objet d'audiences et d'analyses par la C.T.C.; une décision est imminente soit à la fin novembre ou début décembre.
- 2) L'an prochain le transcontinental à l'est de Montréal fera l'objet du même processus.

VI PROGRAMME DE RATIONALISATION DES SERVICES DE TRAINS- VOYAGEURS

Dans le cadre de la nouvelle politique fédérale des transports, il s'agit de revoir de façon globale la situation au Canada: aspects marketing, financier, tarifs, subventions, équipements, dessertes à abandonner, nouveaux services plus adaptés, mise en commun de services CP-CN, projet de démonstration Montréal-Québec par un train LRC, remplacement de dessertes ferroviaires par d'autres moyens tels l'autobus, etc...

VII ETUDES CONJOINTES FEDERAL/PROVINCIAL DANS LE CADRE DES DOSSIERS 5 ET 6 DECRITS PRECEDEMMENT

Deux projets d'étude sont sur le point d'être acceptés.

VIII PROJET DE LEGISLATION POUR LE ZONAGE AUX ENVIRONS DES AEROPORTS

Le fédéral veut présenter un projet de loi pour lui permettre de réglementer l'utilisation du sol aux environs (dans un sens "large") des aéroports fédéraux lorsque les provinces ne le font pas; le Québec prépare un projet de loi pour réglementer sur cette question.

IX POLITIQUE PORTUAIRE DU QUEBEC

- 1) travail d'élaboration de la politique;
- 2) direction de l'étude sur le port de Montréal;
- 3) direction de l'étude sur les ports du Québec non inclus dans les études spécifiques (tous les ports autres que Montréal, Québec, Pointe-au-Pic, Baie-Comeau. Vrac solide et vrac liquide).

X ETUDE DE CONCEPT LRC PAR BOMBARDIER - MLW

Etude dirigée par le Centre de développement des transports du fédéral; le MTQ considère actuellement les possibilités et les implications d'un projet pilote que le consortium Bombardier voudrait mettre de l'avant.

XI PARTICIPATION DU FEDERAL AU TRANSPORT URBAIN

- 1) Regroupement de deux programmes soit celui de l'aide financière pour la relocalisation des voies ferrées et celui au transport urbain proprement dit.
- 2) Projet de voies réservées au transport collectif sur le pont Champlain.
- 3) Etude Centre-Ville de Québec et utilisation de la Gare du Palais et réaffectation de l'emprise des voies ferrées du CP.
- 4) Situation du transport à Hull dans une perspective d'intégration de certains aspects au sein de la région de la capitale nationale.

XII DOSSIER TRAVERSIER-RAIL

Participation du fédéral aux débarcadères, directement à Baie-Comeau (Transport-Canada) et indirectement à Matane (MEER).

XIII TRANSFERT AU QUEBEC DE DEBARCADERES POUR TRAVERSIERS

XIV REEXAMEN DU DOSSIER DU TRAVERSIER CAMILLE MARCOUX AU
PLAN DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU FEDERAL

XV ACCES AUX REGIONS ISOLEES

C'est une initiative fédérale auquel le Québec apporte sa collaboration. On veut identifier les localités isolées dans le but d'apporter des solutions au moyen d'une action concertée particulièrement par le biais d'une assistance au développement des aéroports.

XVI LE ROLE DU FEDERAL DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS

Le fédéral évalue le rôle qu'il entend jouer en matière de transport routier interprovincial des personnes et des marchandises. Ottawa a jusqu'à présent délégué son pouvoir aux Provinces mais semble vouloir le reprendre en proclamant la partie III de la Loi nationale sur les transports. Il y a aussi le projet d'une société nationale de transport par autobus.

XVII COMITE DE COOPERATION OTTAWA-QUEBEC EN MATIERE DE POLITIQUES
DE TRANSPORT

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 103 773